
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dixième séance – Mardi 14 septembre 1999, à 17 h

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: M^{mes} *Liliane Chabander-Jenny, Diane Demierre, MM. Jean-Marie Hainaut, Bernard Lescaze, Jan Marejko et M^{me} Evelyne Strubin.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller, maire, M. Alain Vaissade, vice-président, MM. André Hediger, Manuel Tornare et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 1^{er} septembre 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 septembre, mercredi 15 septembre et lundi 20 septembre 1999, à 17 h et 20 h 30.

La présidente. Mesdames et Messieurs, les vacances sont terminées; je vous prie de bien vouloir regagner vos places. Je déclare cette séance ouverte.

Tout d'abord, je souhaite saluer les représentants du bureau du Conseil communal de la Ville de Lausanne, qui nous font l'honneur d'assister à notre séance depuis la tribune. Il s'agit de M^{me} Michelle Tauxe-Jan, 1^{re} vice-présidente; M. Marc Vuilleumier, 2^e vice-président; M^{me} Marie-Louise Bossel-Daven, scrutatrice; M. Jean-Yves Pidoux, scrutateur, et M. Pierre Dallèves, scrutateur suppléant. M. Charles-Denis Perrin, président du Conseil communal, est excusé, car il est malade, et M. Daniel Hammer, secrétaire du Conseil communal – donc l'équivalent de M^{me} Tiziana Sagace – est également absent, ayant eu un accident de sport ce week-end. Mesdames et Messieurs, soyez les bienvenus. Je vous souhaite une bonne séance en notre compagnie. (*Applaudissements.*)

1. Communications du Conseil administratif.

M. Pierre Muller, maire. Je dois vous informer, au nom du Conseil administratif, que, lors de sa séance de la semaine dernière, le Conseil administratif, sur proposition de M. André Hediger, conseiller administratif, a nommé M^{me} Janine Currat directrice du département des sports et de la sécurité, en remplacement de M. Ischi qui a pris sa retraite après trente-cinq ans de bons et loyaux services. (*Remarques.*) Veuillez réserver vos commentaires pour M. Hediger. Merci.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je tiens à vous faire part d'une autre communication du Conseil administratif, au sujet du secteur de la Rôtisserie. Certains d'entre vous ont pu découvrir dans les journaux de la fin du mois d'août une information selon laquelle le Département de justice et police et des transports (DJPT) avait rendu un arrêté, publié dans la *Feuille d'avis officielle* du 23 août 1999, pour conférer à ce secteur – qui comprend, je vous le rappelle, la rue du Vieux-Collège, la rue de la Madeleine et la rue de la Rôtisserie – le statut de zone 30 km/h. Dans le cadre de l'enquête publique, la Ville de Genève avait fait valoir ses arguments en contestant cette instauration d'une zone 30 km/h, pour la simple et bonne raison que le statut actuel de zone résidentielle de ce secteur était non seulement préférable, mais était souhaité par les habitants et les commerçants, comme cela ressortait de la vaste négociation et concertation qui avaient eu lieu avec les résidents. Néanmoins, la Ville n'ayant pas aménagé le secteur de manière suffisamment conforme pour lui assurer la sécurité nécessaire, le DJPT, devant une certaine lassitude, a pris la décision de promulguer cet arrêté.

J'ai aussitôt contacté M. Ramseyer pour lui dire qu'il existait une ferme volonté, au sein du Conseil administratif, de prendre les choses en main et de réaliser très rapidement un aménagement du secteur concerné en zone résidentielle qui atteigne l'objectif poursuivi, à savoir un aménagement qui donne véritablement la priorité aux piétons, puisque tel n'est pas le cas aujourd'hui. Il est vrai que la situation était pour le moins paradoxale. Si, dans une rue résidentielle, les piétons ont la priorité, ils devraient pouvoir se mouvoir librement un peu partout; or, comme ce n'était pas le cas, il a fallu réintroduire des passages piétons. Ce simple exemple suffit à démontrer que le caractère résidentiel de la rue n'était pas garanti. Par conséquent, il était urgent de prendre un certain nombre de décisions pour conforter ce statut.

Le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a aussitôt élaboré des plans, et ceux-ci seront exécutés d'ici trois mois au plus tard. Nous venons de recevoir la réponse de M. Ramseyer – et nous l'en remercions – qui accepte de surseoir à la mise en application de l'arrêt, c'est-à-dire à l'instauration d'une zone 30 km/h dans ce secteur, pour permettre à la Ville de Genève de réaliser un véritable aménagement en zone résidentielle. Alors, comme cela ne peut pas se faire en quelques semaines, nous avons décidé, pour répondre à cette exigence légitime du Canton, de procéder tout d'abord à des travaux relativement simples, pour un montant peu onéreux, et d'expérimenter, à titre d'essai, le nouveau statut des rues du Vieux-Collège, de la Madeleine et de la Rôtisserie.

Les montants nécessaires à l'aménagement provisoire de ce secteur pourront être couverts par le solde du crédit de réfection de la rue de Rive, crédit que votre Conseil avait adopté en octobre 1996. Bien évidemment, il ne s'agira que d'une expérience provisoire. Parallèlement, nous allons mener une enquête auprès des différents acteurs concernés – aussi bien les habitants que les commerçants, soit l'ensemble des personnes qui avaient déjà participé à la concertation mise en place par la Ville de Genève – pour connaître leurs besoins et déterminer *in fine* quel statut il conviendra d'adopter pour ce secteur. Si, comme je le souhaite, c'est un statut de zone résidentielle, voire de zone piétonne qui est choisi – on ne peut pas exclure cette hypothèse – il s'agira, dans un deuxième temps, de prendre les mesures qui permettront de réaliser un aménagement définitif. C'est dire que nous reviendrons devant votre Conseil pour une demande de crédit, mais seulement une fois l'enquête effectuée auprès de la population.

Je dirai encore un dernier mot sur le coût de l'aménagement provisoire. Nous sommes en train d'étudier les différentes variantes. Mais, d'après les éléments que nous avons pu recueillir et les devis que nous avons déjà demandés, ce coût sera d'environ 200 000 francs. C'est inférieur au montant du solde du crédit de l'aménagement de la rue de Rive qui, je vous le rappelle, englobait la rue de la Fontaine, c'est-à-dire l'accès donnant sur la rue de Rive. Dès lors, nous avons considéré légitime, et c'est la raison pour laquelle nous vous en informons ce soir,

de pouvoir utiliser le solde de ce crédit pour l'aménagement du secteur englobant les rues du Vieux-Collège, de la Madeleine et de la Rôtisserie – en tout cas, partiellement – c'est-à-dire pour les endroits qui donnent accès à la rue de Rive. Nous reviendrons vers vous, dans un second temps, avec une proposition de crédit pour l'aménagement définitif de ce secteur. Je vous remercie.

La présidente. Monsieur de Freudenreich, c'est une communication, ce n'est pas un débat!

M. Pierre de Freudenreich (L). Oui, Madame la présidente, c'est une communication du Conseil administratif et le Conseil municipal en fait également une, étant donné que le Conseil administratif a choisi ce mode de faire un peu particulier pour utiliser un solde de crédit. Comme il vient de nous le préciser, ce crédit était destiné à l'aménagement de la rue de Rive et de la rue de la Fontaine. Cela n'a donc rien à voir avec les rues de la Rôtisserie, de la Madeleine et du Vieux-Collège.

Il est clair que si nous acceptons ce type de procédé, alors qu'il n'y a manifestement aucune urgence, eh bien, la prochaine fois, il n'y aura plus besoin que ce Conseil siège. Le Conseil administratif pourra se contenter de nous donner des informations au moment des communications pour nous dire qu'il a utilisé le solde du crédit de la subvention X pour financer les travaux de Y! Je pense qu'à un moment donné il faut mettre le holà, à moins que l'on nous démontre qu'il y a une véritable urgence. Dans ce cas, nous sommes prêts à entrer en matière. Manifestement, dans le cas présent, nous avons affaire à une réaffectation de crédit pour un projet qui, géographiquement, ne concerne pas le même endroit.

Dans le cas présent, on devrait suivre les procédures démocratiques habituelles – procédures qui ont toujours été respectées dans ce Conseil – à savoir: un projet comportant un crédit doit être discuté en préconsultation au Conseil municipal et, le cas échéant, renvoyé en commission pour étude, à la suite de quoi on décide, lors de son retour en plénum, de l'accepter ou non.

Je pense que, dans le cas présent, on va un petit peu vite, à moins, une fois encore, que l'on nous démontre qu'il y a urgence, urgence qui, à première vue, ne saute pas aux yeux, étant donné que les difficultés de circulation rencontrées à la rue de la Rôtisserie, de la Madeleine et du Vieux-Collège ne datent pas d'hier.

Je crois qu'il serait opportun de stopper immédiatement ces travaux et de présenter un projet correct avec une demande de crédit en bonne et due forme au Conseil municipal, afin que nous puissions travailler dans de bonnes conditions. Je vous remercie.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je pense que je me suis mal exprimé, puisque M. de Freudenreich n'a pas saisi l'urgence de ce dossier. L'urgence découle du fait que le département de M. Ramseyer a promulgué un arrêté du 18 août 1999 dans la *Feuille d'avis* du 23 août 1999. Cet arrêté a été rendu exécutoire, nonobstant recours. En termes plus clairs, cela signifie que, même si la Ville entendait le contester et recourir – comme elle a le droit de le faire – auprès de tribunaux, le recours n'aurait aucun effet suspensif et on se trouverait aujourd'hui dans une situation où le secteur concerné serait déjà en zone 30 km/h. Je suis intervenu le jour même de la publication dans la *FAO*, pour demander au DJPT de surseoir à la mise en œuvre de cet arrêté exécutoire, nonobstant recours. Le chef de ce département est en effet libre de donner des directives et de dire qu'il ne demande pas la mise en application de cet arrêté. La condition *sine qua non* à laquelle M. Ramseyer a accepté de répondre favorablement à la demande de la Ville, c'est que l'aménagement provisoire en zone résidentielle soit réalisé au plus tard dans les trois mois. C'est dire que l'urgence est manifestement établie et que, vu le caractère provisoire, le coût peu onéreux de cette dépense et surtout le fait que c'est le prolongement immédiat de la rue de Rive qui a été aménagé dans ce sens, il y avait tous les éléments réunis pour que nous puissions décider d'aller dans cette direction.

Voilà, je ne veux pas polémiquer, ce d'autant plus que vous aurez l'occasion de revenir sur un projet beaucoup plus ambitieux et beaucoup plus onéreux, Monsieur de Freudenreich, qui vous permettra de choisir s'il y a lieu ou non d'affecter des sommes importantes pour l'aménagement de nos rues, lequel va dans le sens d'une meilleure protection des piétons.

M. Pierre Muller, maire. Madame la présidente, je crois que, pour ce débat démocratique, pour l'utilité de ce projet, il faut quand même donner la parole au groupe libéral. Cette décision du Conseil administratif n'a pas l'air de plaire à tout le monde et, puisqu'il s'agit tout de même d'une affaire assez importante, étant donné qu'elle touche des rues commerçantes où beaucoup de choses se passent, il est normal qu'elle soit discutée ou réexaminée par la suite. De toute façon, il faudra faire quelque chose pour ce secteur, parce qu'il est vrai que la situation est problématique.

Je vous propose donc de laisser encore une fois la parole à M. de Freudenreich, afin qu'il nous fasse part de son point de vue; ce ne peut être que positif pour le débat et la suite des opérations.

La présidente. Bien. Monsieur de Freudenreich. (*Protestations et claquements de pupitre.*)

Monsieur de Freudenreich, je vous demande d'être extrêmement bref. Je vous rappelle que nous ne faisons pas un débat de fond maintenant. Si vous désirez en faire un, il faudra prendre d'autres voies. Toutefois, je vous donne la parole pour une minute.

M. Pierre de Freudenreich (L). A partir du moment où le Conseil administratif veut tordre les règles habituelles de décision pour élaborer des projets qui impliquent des investissements financiers, vous me permettez, Madame, au nom de la démocratie et au nom du groupe libéral, de m'opposer à ce mode de faire. Nous demandons tout simplement que ce dossier soit traité comme tous les dossiers. Il n'y a absolument pas d'urgence, étant donné que le département de M. Ferrazino a parfaitement l'opportunité de demander une séance extraordinaire à la commission des travaux, avec, au départ, un projet pour des aménagements provisoires, afin que nous puissions être saisis d'un projet.

Que penseriez-vous si, demain, M. Muller annonçait au nom du Conseil administratif que l'on va procéder à certains travaux avec le crédit d'autres travaux? Vous seriez les premiers à demander de respecter les procédures, à vouloir aller dans l'ordre, sans précipitation, et tout le monde s'en porterait très bien.

En ce qui concerne le groupe libéral, nous nous opposons à ce mode de faire et nous utiliserons toutes les voies utiles pour nous opposer à ce type de décisions du Conseil administratif, qui saute par-dessus les prérogatives du Conseil municipal.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Deux mots pour répondre à M. de Freudenreich et pour lui dire que le Conseil municipal a déjà débattu le principe qui nous anime, puisque un crédit d'étude a été accepté par votre Conseil le 11 février 1998 pour la deuxième phase d'étude et d'aménagement du secteur de la Vieille-Ville, qui intègre le périmètre dont je vous ai parlé. Alors, aujourd'hui, il s'agit simplement d'une question de bon sens (*M. de Freudenreich s'agite et redemande la parole.*) Détendez-vous, Monsieur de Freudenreich, et essayez de m'écouter jusqu'au bout. Le crédit d'étude auquel je fais référence sera, bien évidemment, utilisé pour l'aménagement définitif de ce secteur. Mais, si, dans les prochaines semaines, la Ville persiste à ne pas réaliser un aménagement provisoire digne de ce nom, eh bien, une zone 30 km/h sera instaurée dans les rues de la Rôtisserie, de la Madeleine et du Vieux-Collège.

Nous souhaitons conserver dans ce secteur le statut de zone résidentielle, comme les habitants le souhaitent, et réaliser les aménagements provisoires tels que nous les proposons. Si nous ne faisons rien, si nous continuons à traîner, ce

sera la zone 30 km/h qui sera instaurée, comme le prévoit le Département de justice et police et des transports. Nous avons choisi la première option. Nous allons démontrer que nous sommes capables de faire un aménagement peu coûteux et qui répond à notre objectif. Dans un deuxième temps, nous mènerons les travaux et les études nécessaires pour que le statut définitif du secteur en question soit adopté avec la plus large concertation possible. Il n'y a donc absolument pas lieu d'instaurer une polémique sur ce dossier; elle n'a pas de raison d'être. Au contraire, ce dossier est traité de la manière la plus légitime qui soit par la Ville de Genève, qui n'entend pas se laisser mettre devant le fait accompli par le Canton.

La présidente. Monsieur de Freudenreich, il m'est difficile de vous passer une troisième fois la parole. Je vous propose de déposer une motion d'ordre pour ouvrir le débat en bonne et due forme, car je crois qu'on ne peut pas continuer à faire des parties de ping-pong.

M. Pierre de Freudenreich (L). Madame la présidente, je ne peux pas déposer une motion d'ordre, étant donné que le sujet n'est pas à l'ordre du jour! Toujours est-il que je demande formellement à M. Pierre Muller, maire de cette Ville, puisque, manifestement, il n'était pas d'accord avec la détermination du Conseil administratif de traiter cet objet de cette façon, d'intervenir auprès du département de M. Cramer, afin que ce mode de faire ne puisse pas avoir lieu. (*Huées.*)

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Je dirai, au nom de mon groupe, que nous ne nous attendions pas à ce débat. Nous savions, par le représentant que nous avons au bureau, que le magistrat donnerait une explication sur cette affaire. Si vous avez bien écouté le conseiller administratif, vous aurez compris que ce n'est pas la Ville qui est responsable, mais le Conseil d'Etat, qui va prendre une série de mesures si la Ville ne fait rien.

Je tiens à souligner, sans pour autant lui donner raison, que M. de Freudenreich n'a pas tort. Tous ceux qui ont siégé dans la précédente législature doivent se rappeler que plusieurs fois nous avons dû accepter des projets sans avoir eu le temps de les étudier. Après les nombreux débats que nous avons eus dans ce Conseil à ce propos, je pensais que cela ne se reproduirait plus.

Dans le cas présent, la situation est différente: l'Entente ayant la majorité au Conseil d'Etat, elle en est en quelque sorte le patron, et nous devons subir un certain nombre de choses. Aujourd'hui, M. le conseiller administratif Ferrazino a dû nous donner cette information, parce qu'il est tributaire d'une décision du Conseil

d'Etat, du Département de justice et police et des transports. Mais je lui demande, à l'avenir, d'éviter de venir devant ce Conseil avec le type de mesures qu'il nous a proposées.

Je rappelle, à ceux qui suivent l'actualité genevoise, l'affaire de Carouge. Tout le Vieux Carouge a été mis en zone 30 km/h. Cela devait être une réussite. Au mois de juillet, il y a eu une page entière dans les quotidiens sur l'analyse et les remarques des citoyens de Carouge. Cette zone 30 km/h est un véritable échec. Les Carougeois s'attendaient à autre chose. Le 30 km/h n'a rien apporté de mieux que le 50 km/h. On va faire la même chose en ville de Genève, mais qu'est-ce que cela va apporter de plus? On pourra avoir un débat beaucoup plus intéressant lorsque cette mesure sera appliquée. M. de Freudenreich sera peut-être content, mais il y en aura d'autres dans cette salle qui le seront moins.

A mon avis, il ne sert à rien de vouloir entrer en matière sur ce sujet tant qu'il ne sera pas réalisé, car ce n'est qu'avec la pratique que l'on pourra se rendre compte de sa validité ou non. Alors, je lance la balle au conseiller administratif M. Ferrazino et j'espère que ce sera une réussite, même si cela doit contredire notre grand ami M. de Freudenreich!

M. André Hediger, conseiller administratif. Comme chaque année et selon l'arrêté du 19 novembre 1968, le Conseil administratif vous soumet le bilan, le compte de pertes et profits, ainsi que le rapport de gestion de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA pour l'exercice 1998. Voici ces documents.

M. André Hediger, conseiller administratif. Vous avez sous les yeux les comptes 1998 de la Société d'exploitation du Casino. Cette année 1998 est une année de transition. En effet, suite aux accords que j'ai réussi à passer avec M. Gaon, nous avons mis fin aux anciennes conventions. Vous vous rappelez que les anciens accords stipulaient que les bénéfices étaient versés dans un fonds «spectacles», et que M. Gaon en utilisait une grande partie. Cette année, on peut juger des premiers effets de cette nouvelle politique au Casino. Sept millions de francs ont été investis pour les travaux d'agrandissement et de rénovation, ainsi que pour l'achat des machines à sous. On ne passe plus par Swiss Casinos SA (anciennement Société Tivolino à Zurich) qui prélevait un grand pourcentage sur nos machines à sous. Durant la période des travaux de rénovation et d'extension du Casino, celui-ci a fonctionné avec seulement 73 machines et, au mois de septembre, soit à la fin des travaux, on a pu y placer le nombre maximal de 109 machines. Je vous rappelle que, suite à l'ordonnance fédérale du mois d'avril, nous n'avons pas pu étendre notre parc de machine de 109 à 200 unités, même si les locaux étaient prévus pour 200 machines.

En son temps, la Ville avait demandé l'aménagement d'une salle de spectacles dans le complexe du Noga-Hilton. Cet accord subsiste, même si nous avons mis fin aux accords qui nous liaient à M. Gaon. Nous versons donc une somme de 1,4 million pour l'animation de cette salle de spectacles.

Durant l'année 1998, j'ai payé la différence de superficie – représentant un montant d'environ 800 000 francs – que M. Pierre Muller perdait suite aux accords avec M. Gaon. Ainsi, les recettes de M. Pierre Muller n'ont pas diminué. L'un dans l'autre, il reste donc 1,7 million de francs qui, je vous le rappelle, sera attribué à la culture suite à un accord intervenu entre les membres du Conseil administratif, accord qui a été entériné par M. Alain Vaissade et M^{me} Martine Brunschwig Graf.

Voilà, il s'agit d'une phase de transition dans laquelle le plein de recettes n'est pas encore réalisé et je ne sais pas si on arrivera à l'atteindre. Pour 1999, je pense que nous aurons des recettes et des bénéfices plus importants. Toutefois, je ne vous cache pas, Mesdames et Messieurs, que, si la nouvelle ordonnance fédérale, qui est très restrictive, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2000, nous n'y parviendrons pas. Nous avons travaillé tout l'été sur cette ordonnance fédérale. Etant donné que nous gérons nous-mêmes le Casino, nous avons préparé un mémoire que nous avons envoyé à M. Ramseyer – puisque c'est le Conseil d'Etat qui a été consulté par Berne. Nous avons donc fait part de nos critiques à l'égard de cette ordonnance fédérale qui est extrêmement restrictive. Je rappelle que, en 1993, le peuple, à une grande majorité, a voté pour la libéralisation des casinos, surtout à Genève. Six ans après, si cette nouvelle ordonnance fédérale n'est pas modifiée, presque tous les casinos de Suisse, qu'ils bénéficient de la concession A ou B,

seront mis en danger. Rappelons que la concession A comprend les grands jeux, avec un certain nombre de possibilités de jeux, et la concession B, restrictive par rapport à la A, concerne les «kursaals».

Une délégation des présidents des casinos se rendra à Berne ces prochains jours. Les conseillers d'Etat responsables des départements de justice et police cantonaux sont intervenus, car ils sont soucieux d'atténuer la sévérité de cette ordonnance fédérale, d'autant plus que cette dernière prévoit un impôt très important. En effet, si on est d'accord de payer un certain taux d'impôt pour renflouer les caisses de l'AVS, on l'est moins quand on sait que cet impôt avoisinera les 40%, sans compter les frais nouveaux qui découleront de cette ordonnance fédérale.

Pour l'instant, je ne peux pas vous en dire plus. Je vous donnerai de plus amples informations quand la situation sera plus claire et que nous saurons si la conseillère fédérale Ruth Metzler entend modifier cette ordonnance. Si ce n'est pas le cas, de nombreux casinos de Suisse devront fermer leurs portes.

Enfin, je reviens aux résultats de 1998, qui sont très intéressants. Ceux de 1999 seront encore meilleurs, parce que, en ce moment, nous améliorons les recettes; en effet, nous n'aurons plus certains frais, par exemple les 800 000 francs de rente de superficie versés à M. Pierre Muller. Les résultats de 1999 devraient donc s'améliorer, mais, je le répète, le point noir, c'est pour l'an 2000.

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). L'Alliance de gauche propose de renvoyer cette affaire à la commission des finances pour que nous puissions enfin nous prononcer quand nous aurons le rapport de celle-ci. Nous demandons donc le renvoi à la commission des finances.

M. André Hediger, conseiller administratif. Chaque année, les comptes et le rapport de gestion de la SECSA sont renvoyés à la commission des finances. Dans quelque temps, c'est-à-dire dans le courant du mois de novembre ou de décembre – parce que je crois qu'en premier lieu vous avez l'étude du budget à faire – lorsque vous les étudierez, j'aurai probablement de plus amples renseignements à vous fournir concernant la nouvelle ordonnance fédérale et notre vision du Casino.

J'apprécierais que la commission des finances fasse une fois un rapport, car vous avez déjà quatre exercices de retard sur l'analyse des comptes du Casino.

M. Pierre Losio (Ve). Bien entendu, l'objet de cette communication sera transféré à la commission des finances. Quant à rendre des rapports, nous avons eu une succession de nurseries des rapports antécédents que se sont passés plusieurs présidents: M. Jucker l'a refilé à M. Soragni qui l'a transféré à quelqu'un d'autre... Je ne peux pas vous promettre, bien que je ne sois même pas président de cette commission, qu'un rapport sera rendu.

Je comprends que M. Hediger attende avec impatience ces rapports, mais je pense qu'il doit comprendre que certaines fois il y a des situations où cela ne se passe pas bien. Je me souviens qu'en 1994, dans un rapport sur les comptes, il était dit, à propos des fameux 11 millions de francs des amendes de police, que le Conseil administratif était en train de discuter avec le Conseil d'Etat et que nous aurions une réponse. Dans ce cas, il y a cinq rapports de retard, dans le vôtre, Monsieur Hediger, il y en a quatre... On ne va pas se chicaner, mais j'espère que la commission des finances fera diligence.

M. Sami Kanaan (S). Je rejoins les propos de M. Losio.

Mis aux voix, le renvoi du rapport de gestion de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA à la commission des finances est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. M. Manuel Tornare fera une communication sur les enfants du Kosovo au début de notre séance de demain mercredi.

J'aimerais vous rappeler, bien que cela figure sur notre ordre du jour, que nous avons deux séances supplémentaires, le lundi 20 septembre à 17 h et 20 h 30.

D'autre part, j'ai une communication à vous faire de la part de M. Mettan. Vous vous souvenez de la motion N° 11 de M. Mettan et de M^{me} Matthey, acceptée le 29 juin 1999: «Pour commémorer la mort de François Le Fort». Il y a trois bouteilles de vodka qui sont là pour cette commémoration. Vous pouvez donc vous adresser à M. Mettan si vous désirez déguster cette vodka qui est offerte en souvenir de M. Le Fort. J'attire toutefois votre attention sur le fait que nous avons encore une séance...

Enfin, vous avez tous reçu, avec le dernier ordre du jour, la liste des objets en suspens, arrêtée au 30 juin 1999. Voici cette liste.

Liste des objets en suspens

arrêtée au 30 juin 1999
(Article 23 du règlement)

Commission de l'aménagement et de l'environnement

Propositions:

- PR-294 du 19.01.1994
Proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption du plan directeur communal «Genève 2001».
- PR-370 du 06.12.1994
Projet d'arrêté de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Jean-Pierre Lyon, Marco Ziegler et Roberto Brogginini modifiant le règlement transitoire relatif au plan d'utilisation du sol de la Ville de Genève.
- PR-458 du 13.04.1999
Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29016-220, situé au chemin Sous-Bois, section Petit-Saconnex

Motions:

- M-360 du 31.10.1990
Motion de M^{me} Laurette Dupuis, MM. Paul Dunner, Bertrand de Weck, Michel Ducret et Bernard Lambelet: «Un tram pour la Jonction».
- M-1136 du 15.09.1993
Motion de M^{me} Caroline Dallèves Romaneschi et M. Gérard Crettenand: «Pour une urbanisation plus harmonieuse des zones de développement en ville de Genève».
- M-1200 du 14.09.1994
Motion de M. Bernard Paillard: «Ramenons la pollution sonore de notre ville au-dessous de la cote d'alerte!»
- M-365 du 13.01.1999
Motion de MM. Roger Deneys, Roman Juon et Sami Kanaan: «Pour des mesures concrètes en faveur de la modération du trafic en ville de Genève».
- M-366 du 13.01.1999
Motion de MM. Roger Deneys, Roman Juon et Sami Kanaan: «Pour un soutien clair de l'Etat à une politique de circulation urbaine favorisant la qualité de vie et respectueuse des choix populaires».

- M-367 du 13.01.1999
Motion de MM. Roger Deneys, Roman Juon et Sami Kanaan: «Préparation de l'après-C2000: pour une Ville de Genève innovatrice en matière de mobilité urbaine».
- M-368 du 13.01.1999
Motion de MM. Roger Deneys, Roman Juon et Sami Kanaan: «Pour une plus grande transparence dans le domaine du stationnement».
- M-392 du 16.06.1999
Motion de M^{mes} Marie Vanek, Catherine Gonzalez-Charvet, MM. Didier Burkhardt et Jean-Pierre Lyon: «Extension des zones piétonnes au centre-ville».

Résolution:

- R-526 du 12.03.1997
Résolution de MM. Hubert Launay, François Sottas, Guy Valance, Robert Cramer, Marco Ziegler, Manuel Tornare et M^{me} Isabelle Brunier: «L'entreprise Landis & Gyr Communications est-elle sacrifiée ou non?»

Pétitions:

- P-7 du 13.06.1995
Pétition des habitants du quartier de Krieg-Contamines qui demandent un plan d'utilisation du sol garantissant les espaces de verdure et dont le taux d'utilisation corresponde au plan d'extension de 1952.
- P-35 du 18.06.1996
Pétition concernant la pointe de Villereuse.
- P-77 du 11.05.1998
Pétition de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville: «PUS: une lacune en ce qui concerne la transformation de logements en bureaux».

Commission des beaux-arts

Motions:

- M-364 du 13.01.1999
Motion de M^{mes} Maria Beatriz de Candolle, Alice Ecuillon et M. Bernard Lescaze: «A bas la sourdine».
- M-375 du 13.04.1999
Motion de MM. Pascal Holenweg et Guy Valance: «Du Ballet du Grand Théâtre au Ballet de Genève».

- M-376 du 13.04.1999
Motion de MM. Pascal Holenweg et Alain Marquet: «Passeport culturel et sportif de la Ville de Genève».
- M-381 du 20.04.1999
Motion de M^{me} Marie Vanek, MM. Jean-Pierre Lyon, Bernard Paillard, Didier Burkhardt et Guy Valance: «Annulation des licenciements du personnel technique et administratif du Théâtre de la Comédie».

Commission des beaux-arts et commission des finances

Motion:

- M-351 du 13.10.1998
Motion de M^{mes} Marie-France Spielmann, Isabelle Brunier, MM. Pascal Holenweg, Bernard Paillard, Guy Valance, Marco Ziegler, Roman Juon, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pierre Lyon et Jean-Pascal Perler: «Halles de l'Ile, espace public».

Commission des beaux-arts et commission des travaux

Proposition:

- PR-359 du 20.05.1998
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 455 000 francs destiné à une amélioration temporaire des installations de sécurité du Théâtre de la Comédie, 6, boulevard des Philosophes.

Motion:

- M-329 du 20.05.1998
Motion de M^{mes} Arielle Wagenknecht, Alice Ecu villon, Marie-France Spielmann, Christiane Olivier, MM. Robert Pattaroni, Marco Ziegler, Manuel Tornare, Pierre Losio, Antonio Soragni, André Kaplun, David Brolliet et Pierre Huber: «Etude complète de la rénovation du Théâtre de la Comédie». (Rapport N° 416 A en notre possession)

Commission des finances

Propositions:

- Séance du 08.11.1994
Rapport de gestion de l'exercice 1993 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.

- Séance du 05.12.1995
Comptes et rapport de gestion de l'exercice 1994 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.
- Séance du 03.12.1996
Comptes et rapport de gestion de l'exercice 1995 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.
- Séance du 02.12.1997
Comptes et rapport de gestion de l'exercice 1996 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.
- Séance du 10.11.1998
Rapport d'activité de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec).
- PR-172 du 03.12.1996
Proposition du Conseil administratif en vue du bouclement de divers comptes d'acquisitions terminés:
1. sans demande de crédit complémentaire;
 2. avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 266 087,60 francs, composé:
 - d'une part, d'un montant de 150 105,20 francs destiné à couvrir les frais d'acte, de notaire et d'enregistrement non compris dans le crédit voté;
 - d'autre part, d'un montant de 115 982,40 francs destiné à couvrir les dépassements dus au refus d'exonération par le Conseil d'Etat des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.
- PR-403 du 13.10.1998
Résolution du Conseil administratif en vue de soutenir le maintien de Vacheron Constantin SA en ville de Genève.
- PR-421 du 12.01.1999
Proposition du Conseil administratif en vue du bouclement de divers crédits d'études et de constructions terminés:
- a) sans demande de crédit complémentaire;
 - b) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 13 651 410,19 francs, composé:
 - d'une part, d'un montant de 12 376 298,19 francs destiné à couvrir les hausses,
 - d'autre part, d'un montant de 1 275 112,00 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

PR-454 du 13.04.1999

Proposition du Conseil administratif en vue du bouclement de divers comptes d'acquisitions terminés:

- a) sans demande de crédit complémentaire;
- b) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 348 278,90 francs, composé:
 - d'une part, d'un montant de 239 380,35 francs destiné à couvrir les frais d'acte, de notaire et d'enregistrement non compris dans le crédit voté;
 - d'autre part, d'un montant de 108 898,55 francs destiné à couvrir les dépassements dus au refus d'exonération par le Conseil d'Etat des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier.

PR-460 du 14.04.1999

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 1998

PR-463 du 18.05.1999

Proposition du Conseil administratif en vue du bouclement de divers crédits d'études de planification de l'aménagement local, terminés sans demande de crédit complémentaire.

PR-471 du 18.05.1999

Proposition du Conseil administratif en vue :

- du bouclement de divers crédits de constructions et d'études, terminés sans demande de crédit complémentaire,
- de l'ouverture d'un crédit de 2 022 495,85 francs, composé:
 - d'une part d'un crédit complémentaire de 879 690,51 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires pour divers crédits de constructions et d'études terminés;
 - d'autre part d'un crédit complémentaire de 1 142 805,34 francs destiné à couvrir les hausses pour divers crédits de constructions et d'études terminés.

PR-2 du 15.06.1999

Proposition du Conseil administratif en vue de rétablir la subvention prévue au projet de budget 1999 pour soutenir le Centre d'accueil - Genève internationale.

PR-3 du 15.06.1999

Proposition du Conseil administratif en vue de rétablir la subvention prévue au projet de budget 1999 pour soutenir le Club suisse de la presse.

Projet d'arrêté:

- PA-448 du 20.04.1999
Projet d'arrêté de MM. Roger Deneys, Sami Kanaan, Daniel Sormanni et Marco Ziegler: «Pour un soutien concret au logement coopératif».

Motions:

- M-1057 du 16.06.1992
Motion de M^{mes} Véronique Pürro, Isabelle Mili et M. Manuel Tornare: «Subventions: contrats de trois ans».
- M-1216 du 06.12.1994
Motion de M. Marco Ziegler: «Du bon usage des excédents budgétaires comme amortisseur conjoncturel».
- M-1229 du 14.06.1995
Motion de MM. Pierre de Freudenreich et Pierre Muller: «Boucllement des crédits d'investissement: information et transparence».
- M-181 du 15.05.1996
Motion de MM. Guy Valance, François Sottas et Pierre Rumo: «Echange foncier Ville-Etat».
- M-203 du 07.10.1996
Motion de M^{me} Eveline Lutz, MM. Pierre Reichenbach, Georges Queloz et Jean-Luc Persoz: «Pour une meilleure utilisation des ressources de notre administration».
- M-204 du 07.10.1996
Motion de M^{me} Eveline Lutz, MM. Pierre Reichenbach, Georges Queloz et Jean-Luc Persoz: «Pour un regroupement des ateliers municipaux».
- M-280 du 20.10.1997
Motion de M^{mes} Isabelle Brunier et Véronique Pürro: «Pour une plus juste répartition des baux et fermages de la Ville de Genève».
- M-292 du 11.03.1998
Motion de M. Daniel Sormanni: «Les 32 heures en 4 jours, pour concilier souplesse, compétitivité du service public et bien-être social».
- M-338 du 29.09.1998
Motion de MM. Philip Grant, Roger Deneys, René Grand, Didier Bonny, Didier Burkhardt, Bernard Paillard et Alain Marquet: «Pour soutenir la diversité de la presse».
- M-393 du 16.06.1999
Motion de MM. André Kaplun et Jean-Luc Persoz: «Déficit chronique de la Ville: réduisons la dette».

Résolution:

- R-546 du 27.01.1998
Résolution de MM. Sami Kanaan, Daniel Sormanni et M^{me} Christiane Olivier: «Pour une répartition plus équitable des charges et des recettes entre collectivités publiques et entre les différents groupes de contribuables».

Commission des finances et commission du logement*Projet d'arrêté:*

- PA-449 du 17.05.1999
Projet d'arrêté de MM. Roger Deneys, Sami Kanaan et Marco Ziegler: «Pour un véritable état des lieux à la GIM».

Commission du logement*Motions:*

- M-208 du 05.06.1996
Motion de M^{me} Jacqueline Normand et M. Sacha Pfister: «Etude des besoins en logements de la population et plus particulièrement des squatters».
- M-269 du 15.10.1997
Motion de M^{mes} Véronique Pürro et Christiane Olivier: «Gardien(ne)s d'immeubles en Ville de Genève».
- M-274 du 20.10.1997
Motion de MM. Albert Rodrik, Sami Kanaan et M^{me} Véronique Pürro: «Immeubles de la Ville et autonomie de gestion».
- M-304 du 19.05.1998
Motion de M. Alain Marquet et M^{me} Michèle Künzler: «L'eau a un coût».

Résolutions:

- R-536 du 25.06.1997
Résolution de M^{mes} Esther Alder, Caroline Dallèves Romaneschi, Michèle Künzler, MM. Roberto Broggin, Robert Cramer, Jean-Pascal Perler et Antonio Soragni: «Transfert des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Genève à une fondation».

Commission des pétitions

Pétitions:

- P-82 du 03.06.1998
Pétition de l'Association ECLA (Espace créatif de loisirs actifs): «Application de la décision du 15 décembre 1997, soit l'attribution de locaux et d'une aide financière».
- P-93 du 14.10.1998
Pétition pour la révision à la baisse du crédit pour la rénovation du Monument Brunswick
- P-96 du 11.11.1998
Pétition de soutien aux habitants du 2, rue Jean-Jacquet.
- P-99 du 19.12.1998
Pétition: «Protection, du point de vue architectural, du quartier de la Roseraie».
- P-100 du 13.01.1999
Pétition de l'Association et les usagers de la Madeleine des enfants: «La rue de la Madeleine pour la sécurité des piétons».
- P-102 du 17.03.1999
Pétition: «Promotion de l'utilisation des deux-roues et création de nouveaux parkings deux-roues».
- P-104 du 19.05.1999
Pétition demandant la création d'un petit terrain de football sur le parc de l'ancien palais.
- P-1 du 16.06.1999
Pétition: «Pour un quartier et une route de Malagnou plus sûrs et moins bruyants».
- P-2 du 16.06.1999
Pétition: «Sous-dimensionnement du collecteur d'eaux de la rue du Contrat-Social».
- P-3 du 16.06.1999
Pétition: «Nuisances du marché couvert et de la Maison de quartier de Saint-Jean».
- P-4 du 16.06.1999
Pétition: «Deux postes de travail pour la Maison de quartier du Petit-Saconnex».

Commission du règlement*Motion:*

- M-214 du 07.10.1996
Motion de M^{me} Isabelle Mili, MM. Robert Pattaroni, Guy Valance, André Kaplun et Bernard Paillard: «Pour la concision des débats».

Initiative:

- PR-2 du 02.12.1998
Initiative populaire municipale: «Sauvons nos parcs». (Rapport sur la validité N° 392 A).

Commission sociale et de la jeunesse*Motions:*

- M-311 du 03.06.1998
Motion de M^{mes} Corinne Billaud, Nicole Bobillier, Marie Vanek, MM. Didier Bonny, Jean-Pierre Oberholzer et Jean-Pascal Perler: «Aides sociales de la Ville de Genève: quelle(s) solution(s) pour l'avenir?»
- M-363 du 12.01.1999
Motion de M. Georges Breguet: «Enterrons le *Kulturkampf* et laissons les morts reposer en paix!»

Projet d'arrêté:

- PA-311 du 02.12.1997
Projet d'arrêté de M^{mes} Marie-France Spielmann, Anne-Marie Bisetti, Hélène Ecuyer, Marie Vanek, MM. Didier Burkhardt, Alain Comte, Hubert Launay, Bernard Paillard, François Sottas et Marco Spagnoli: «Pour une municipalisation des contrats de culture».

Commission des sports et de la sécurité*Motion:*

- M-268 du 04.06.1997
Motion de MM. Antonio Soragni, Guy Valance et M^{me} Isabelle Brunier: «Quais de l'immobilier: une solution acceptable».
- M-373 du 17.03.1999
Motion de M. Roger Deneys et M^{me} Isabelle Brunier: «Sport et dopage: pour une politique de prévention en Ville de Genève».

- M-388 du 17.05.1999
Motion de M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon, M. Guy Savary, M^{me} Alexandra Rys, MM. Didier Bonny, Robert Pattaroni, M^{me} Alice Ecuivillon, M. Pierre-André Torrent et M^{me} Arielle Wagenknecht: «Les agents de ville: toujours plus proches!»

Commission des travaux

Propositions:

- PR-400 du 10.11.1998
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 315 500 francs destiné à la réalisation d'aménagements d'espaces publics.
- PR-405 du 10.11.1998
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 562 000 francs destiné à:
- l'aménagement d'un espace public au lieudit la Croix-du-Bois-Gentil et d'un hors-ligne à la rue David-Châtelain;
 - la construction et à l'aménagement de la rue Marie-Brechbühl et d'un tronçon de l'avenue de la Forêt
- consécutivement à la réalisation de plans localisés de quartier.
- PR-409 du 01.12.1998
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 1 881 300 francs destinés à «La Potinière», située au Jardin anglais (quai Général-Guisan), parcelle 41301, feuille 21 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, soit:
- un crédit de 1 860 100 francs destiné à la restauration et à l'agrandissement du bâtiment de «La Potinière»;
 - un crédit de 21 200 francs destiné au raccordement électrique du kiosque à musique.
- PR-410 du 01.12.1998
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 9 437 500 francs destiné à assurer l'entretien courant de diverses voies publiques et ouvrages d'art.
- PR-423 du 12.01.1999
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 730 000 francs destiné à la transformation et à l'aménagement de locaux polyvalents pour répondre aux besoins d'organismes subventionnés par le département des affaires culturelles, locaux situés à la rue Montbrillant 10, parcelle 7098, feuille 69, de la commune de Genève Cité.

- PR-431 du 09.02.1999
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 655 000 francs destiné à l'étude, la réalisation et la promotion d'itinéraires cyclables.
- PR-444 du 16.03.1999
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 503 000 francs destiné à des travaux de rénovation et d'adaptation aux normes des installations techniques dans divers bâtiments publics et écoles.
- PR-445 du 16.03.1999
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 6 100 000 francs destiné à l'aménagement du domaine public aux abords de la couverture des voies CFF de Saint-Jean, sur le tronçon compris entre les ponts des Délices et de l'avenue d'Aïre.
- PR-452 du 16.03.1999
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 850 000 francs destiné à l'aménagement de surface du dernier tronçon de la couverture des voies CFF à Saint-Jean, compris entre les ponts De-Gallatin et d'Aïre, parcelles 3589 feuille 37, 3590 feuille 38, 3591 feuille 39 et 3592 feuille 41 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.
- PR-455 du 13.04.1999
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 5 854 841 francs destinés à la construction d'une salle d'éducation physique située dans le préau de l'école de la Roseraie, sise rue des Peupliers 15, sur la parcelle 1032, feuille 52 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, soit :
- un crédit de 5 553 213 francs pour la construction de la salle d'éducation physique;
 - un crédit de 51 628 francs pour l'équipement mobile de la salle d'éducation physique;
 - un crédit de 250 000 francs pour la réfection de la chaufferie de l'école de la Roseraie.
- PR-470 du 18.05.1999
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 920 000 francs destiné à la reconstruction complète de la superstructure de la chaussée et des trottoirs et à la construction d'un collecteur à régime séparatif eaux usées/eaux pluviales à la rue des Alpes, sur le tronçon compris entre le quai du Mont-Blanc et la rue de Berne, dont à déduire une participation de 375 000 francs de l'Etat de Genève, soit un montant net à la charge de la Ville de Genève de 4 545 000 francs.

Projet d'arrêté:

- PA-373 du 11.11.1998
Projet d'arrêté de M^{me} Michèle Künzler: «Rénovation d'une villa située au 120, avenue d'Aire».

Motions:

- M-314 du 03.06.1998
Motion de M. Alain Marquet: «Supprimons le fonctionnement nocturne des engins de balayage/nettoyage urbain!»
- M-330 du 17.06.1998
Motion de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler: «La Ville peut encore davantage montrer l'exemple en matière de compostage».

Commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville

Propositions:

- PR-258 du 25.06.1997
Projet de résolution du Conseil administratif en vue du transfert des charges de l'Orchestre de la Suisse romande à l'Etat.
- PR-262 du 25.06.1997
Projet de résolution du Conseil administratif en vue de la refonte complète du statut du personnel de la Ville de Genève, en concertation avec les partenaires sociaux et avec l'appui d'experts.
- PR-263 du 25.06.1997
Projet de résolution du Conseil administratif en vue du transfert de la Bibliothèque publique universitaire (BPU) à l'Etat ou à l'Université de Genève.
- PR-264 du 25.06.1997
Projet de résolution du Conseil administratif en vue de transférer à la Fondation du Grand Théâtre le personnel municipal employé par cette institution.

Résolutions:

- R-540 du 20.10.1997
Résolution de MM. Michel Ducret, Robert Pattaroni et Jean-Marc Froidevaux: «Transfert des Conservatoire et Jardin botaniques à l'Etat».

Commission ad hoc Saint-Gervais*Pétition:*

PR-469 du 18.05.1999

Propositions du Conseil administratif en vue:

- de l'adoption du projet de résolution relative à la nécessité de la construction d'un parking et de sa dimension;
- de l'ouverture d'un crédit de 230 000 francs, complémentaire au crédit de 300 000 francs, voté le 25 juin 1996, destiné à l'organisation d'un concours restreint d'architecture pour l'aménagement de places et de rues;
- de l'ouverture d'un crédit de 700 000 francs destiné à l'information publique.

Rapport relatif à la rénovation des bâtiments propriétés de la Ville de Genève dans le quartier de Saint-Gervais.

Pétition:

P-10 du 13.09.1995

Pétition d'Action patrimoine vivant et des Habitants associés de Saint-Gervais, contre l'agrandissement du parking souterrain de la place Grenus.

Département des finances et de l'administration générale (M. Muller)*Motions:*

M-1037 du 04.03.1992

Motion de MM. Bernard Lescaze et Claude Miffon: «Solidarité avec les chômeurs».

M-1039 du 04.03.1992

Motion de M^{me} Véronique Pürro, MM. Marco Ziegler et Albert Rodrik: «Occupation temporaire des chômeurs par la Ville: comment augmenter le nombre de bénéficiaires?»

M-1050 du 08.04.1992

Motion de M^{me} Véronique Pürro: «Femmes, jeunes et chômage».

M-1185 du 18.09.1996

Motion de la commission du logement: «Pour favoriser les échanges d'appartements auprès des locataires de la Ville». (Rapport N° 132 A).

M-1206 du 15.06.1994

Motion de la commission des finances: «Casino de Genève».

- M-1215 du 12.10.1994
Motion de M. Roberto Broggini: «Rue Lissignol et cour à Théo: du balai!»
- M-1225 du 15.10.1996
Motion de MM. Eric Mottu, Daniel Pilly et Daniel Sormanni: «Réforme de la gestion administrative et de la procédure budgétaire: des objectifs pour le Conseil municipal, des enveloppes pour les services». (Rapport N° 158 A/B).
- M-104 du 13.02.1996
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Villa Freundler». (Rapport N° 76 A).
- M-123 du 14.11.1995
Motion de MM. Guy Valance, Marco Ziegler et Ueli Leuenberger: «Annonces dans les quotidiens».
- M-133 du 17.01.1996
Motion de M. Gilbert Mouron: «Situation et fonctionnement des fonds spéciaux de la Ville de Genève».
- M-156 du 01.04.1996
Motion de MM. Alain Guyonnet, Guy Valance, Pierre-Charles George, Guy Savary et M^{me} Isabelle Brunier: «Pour les produits du label «Max Havelaar».
- M-165 du 12.11.1996
Motion de MM. Hubert Launay, Jean-Pierre Lyon, Pierre Losio, Robert Pattaroni, Gilbert Mouron et M^{me} Esther Alder Garcia intitulée: «Réduire les intérêts de la dette».
- M-170 du 17.04.1996
Motion de M^{me} Eveline Lutz, MM. Gilbert Mouron et Robert Pattaroni: «Pour une procédure d'achat de véhicules claire et rationnelle au sein de l'administration municipale».
- M-179 du 15.05.1996
Motion de MM. Daniel Sormanni, François Sottas et M^{me} Alice Ecu-villon: «Tavaro SA: après la faillite, quelle stratégie pour la Ville de Genève?»
- M-192 du 05.06.1996
Motion de M. Claude Miffon: «Pour la participation de la Ville de Genève à la création d'un réseau de télécommunications multimédias».
- M-196 du 15.05.1996
Motion de M^{me} Marie Vanek, MM. Didier Burkhardt, René Grand et Ueli Leuenberger: «Liste des immeubles et appartements vides de la Ville de Genève»

- M-223 du 14.05.1997
Motion de M^{mes} Véronique Pürro, Magdalena Filipowski, Esther Alder, MM. Jean-Charles Rielle, Sacha Pfister, Ueli Leuenberger et Didier Burkhardt, intitulée: «La maison associative» ou «La maison des associations thématiques». (Rapport N° 230 A).
- M-224 du 13.11.1996
Motion de M^{mes} Magdalena Filipowski, Michèle Künzler, MM. François Sottas, Bernard Paillard, Albert Rodrik, Marco Ziegler et Robert Cramer: «Nouveau règlement de la GIM».
- M-227 du 04.12.1996
Motion de M^{mes} Michèle Künzler, Magdalena Filipowski, MM. Robert Cramer, François Sottas, Bernard Paillard, Albert Rodrik et Marco Ziegler: «Conditions de location des logements de la Ville: le Conseil administratif doit suspendre le nouveau règlement».
- M-253 du 28.05.1997
Motion de M^{me} Véronique Pürro, MM. Albert Rodrik et Marco Ziegler: «Soutien de la Ville aux coopératives de logement et à l'habitat associatif».
- M-271 du 15.10.1997
Motion de M^{mes} Isabelle Brunier, Caroline Dallèves Romaneschi, MM. Robert Cramer, Sami Kanaan, Pierre Rumo, François Sottas, Manuel Tornare et Guy Valance: «A propos des plans localisés de quartier: pour un respect des engagements des différents partenaires et une promotion des intérêts économiques et sociaux de la Ville».
- M-273 du 10.02.1999
Motion de la commission du logement: «Pour une Gérance immobilière municipale plus conviviale». (Rapport N° 433 A).
- M-278 du 20.10.1997
Motion de MM. Pierre de Freudenreich, Jan Marejko et M^{me} Nicole RoCHAT: «Subventions: transparence».
- M-281 du 17.03.1999
Motion de MM. Sami Kanaan, Marco Ziegler et M^{me} Véronique Pürro: «Quelle politique du logement en Ville de Genève?». (Rapport N° 450 A).
- M-299 du 19.05.1998
Motion de M^{me} Hélène Ecuyer, MM. Claude Miffon, Pierre Losio, Robert Pattaroni et Jean-Luc Persoz: «Téléphones cellulaires mobiles: quelles dépenses pour la Ville?»

- M-319 du 16.06.1998
Motion de M^{me} Hélène Cretignier et M. Jean-Pascal Perler: «Places de stationnement à l'intention des employés municipaux».
- M-321 du 21.04.1998
Motion de la commission des finances: «Justification de l'utilisation des véhicules de la Ville de Genève».
- M-339 du 29.09.1998
Motion de M. Olivier Coste: «Clarté, lisibilité, efficacité».
- M-350 du 11.11.1998
Motion de M^{mes} Nicole Rochat, Marie-Thérèse Bovier, Arielle Wagenknecht, MM. Alphonse Paratte et Guy Dossan: «Suppression à terme des locations chez les propriétaires privés».
- M-386 du 17.05.1999
Motion de MM. Daniel Sormanni et Robert Pattaroni: «Avenir de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels (CAP)».

Postulats:

- P-310 du 20.06.1989
Postulat de la commission des beaux-arts: «Ateliers d'artistes et d'artisans». (Rapport N° 194 A).
- P-3003 du 20.01.1993
Postulat de M. Bernard Paillard: «Transparence patrimoniale de la Ville».

Interpellations:

- I-712 du 14.02.1996
Interpellation de M. Pierre-Charles George: «Composition des bureaux électoraux».
- I-788 du 16.09.1998
Interpellation de MM. Guy Valance et Pierre Rumo: «SWA: assiste-t-on à un «remake» des Ailes du Désir?»

Questions écrites:

- QE-2045 du 02.12.1992
Question écrite de M. Michel Ducret: «Injustice vis-à-vis des locataires payants?»

- QE-2076 du 17.01.1995
Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Casino de Genève: taux de redistribution».
- QE-2083 du 11.04.1995
Question écrite de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Pierre Losio et Marco Ziegler: «Parking place des Trois-Perdrix».
- QE-27 du 01.04.1996
Question écrite de M. Albert Rodrik: «Subventions: contrats de trois ans».
- QE-37 du 18.09.1996
Question écrite de M. Roman Juon: «Soutien au *Courrier* par l'administration municipale de la Ville de Genève».
- QE-45 du 12.03.1997
Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Places de stationnement sur les propriétés Ville de Genève».
- QE-2 du 29.06.1999
Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Remplacement machines à laver».
- QE-5 du 29.06.1999
Question écrite de M. Roman Juon: «Initiative 300 logements».

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie (M. Ferrazino)*Motions:*

- M-290 du 07.11.1989
Motion de M. Jean-Jacques Monney: «Enquête sur les réalisations de la galerie technique des Rues-Basses».
- M-1046 du 16.06.1992
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Prospective et construction économiques des crèches en ville de Genève».
- M-106 du 11.10.1995
Motion de MM. René Grand, Roman Juon, Robert Cramer, Pierre Losio, Bernard Paillard et M^{me} Anne-Marie Bisetti: «Pour des enveloppes budgétaires de quartier».
- M-121 du 18.09.1996
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Création de locaux publics dans les futures écoles de la Ville de Genève».

- M-122 du 09.09.1997
Motion de la commission des travaux: «Pour une véritable garantie en matière de travaux publics».
- M-124 du 14.11.1995
Motion de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Michel Ducret, André Kaplun, Christian Zaugg, Robert Pattaroni et Alain Guyonnet: «Meilleure accessibilité aux transports publics pour tous!»
- M-134 du 17.01.1996
Motion de M^{me} Jacqueline Normand, MM. Pierre Johner, Jean-Charles Rielle, Michel Mermillod, Robert Pattaroni, Pierre Reichenbach, Georges Queloz, Claude Miffon et Roberto Broggin: «Construire écologique et moins cher»
- M-170 du 17.04.1996
Motion de M^{me} Eveline Lutz, MM. Gilbert Mouron et Robert Pattaroni: «Pour une procédure d'achat de véhicules claire et rationnelle au sein de l'administration municipale».
- M-175 du 17.04.1996
Motion de M^{me} Alice Ecuillon et M. Gilbert Mouron: «Sécurité de l'immeuble sis à la rue de Lyon 35-37».
- M-223 du 14.05.1997
Motion de M^{mes} Véronique Pürro, Magdalena Filipowski, Esther Alder, MM. Jean-Charles Rielle, Sacha Pfister, Ueli Leuenberger et Didier Burkhardt: «La maison associative» ou «La maison des associations thématiques». (Rapport N° 230 A).
- M-253 du 28.05.1997
Motion de M^{me} Véronique Pürro, MM. Albert Rodrik et Marco Ziegler: «Soutien de la Ville aux coopératives de logement et à l'habitat associatif».
- M-260 du 06.05.1997
Motion de M^{mes} Anne-Marie Bisetti, Jacqueline Normand, Christine Chappuis, MM. Pierre Rumo, Hubert Launay et François Sottas: «Entretien du parc immobilier de la Ville de Genève et logements sociaux: pour une concertation démocratique avec les demandeurs de logements».
- M-271 du 15.10.1997
Motion de M^{mes} Isabelle Brunier, Caroline Dallèves Romaneschi, MM. Robert Cramer, Sami Kanaan, Pierre Rumo, François Sottas, Manuel Tornare et Guy Valance: «A propos des plans localisés de quartier: pour un respect des engagements des différents partenaires et une promotion des intérêts économiques et sociaux de la Ville».

- M-278 du 20.10.1997
Motion de MM. Pierre de Freudenreich, Jan Marejko et M^{me} Nicole Rochat: «Subventions: transparence».
- M-284 du 10.11.1998
Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Pour préserver les parcs genevois». (Rapport N° 402 A).
- M-286 de 16.03.1999
Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «La population: «T'as une belle rade, tu sais...» La rade: «Débarrassez-moi!» (Rapport N° 437 A).
- M-315 du 03.06.1998
Motion de MM. Daniel Pilly, Sami Kanaan, Philip Grant, Roman Juon et Guy Valance: «La maison des associations socio-politiques».
- M-319 du 16.06.1998
Motion de M^{me} Hélène Cretignier et M. Jean-Pascal Perler: «Places de stationnement à l'intention des employés municipaux».
- M-335 du 16.09.1998
Motion de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler: «Pour une journée d'information à la population sur la gestion des déchets».
- M-343 du 14.10.1998
Motion de M. Roman Juon et M^{me} Christiane Olivier: «Des outils modernes pour faciliter la compréhension des projets d'urbanisme, d'aménagements urbains et d'architecture».
- M-352 du 16.09.98
Motion de MM. Philip Grant, Marco Ziegler, Guy Valance et Didier Bonny: «Maison des associations: le temps d'aller de l'avant».
- M-353 du 16.09.98
Motion de M^{me} Michèle Künzler, MM. Guy Valance, Alain Dupraz et Pierre Losio: «Reprise des négociations avec les Services industriels de Genève».
- M-354 du 11.11.1998
Motion de M. Alain Marquet: «D'une pierre trois coups à la rue des Deux-Ponts: nouveau revêtement, nouveaux marquages, nouveaux décibels!»
- M-357 du 11.11.1998
Motion de M^{mes} Christiane Olivier, Marie-France Spielmann, MM. Roger Deneys, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Guy Valance: «Réponse au rejet par le peuple du projet de la place Neuve: pour un urbanisme de proximité et de qualité».

- M-371 du 13.01.1999
Motion de M^{mes} Michèle Künzler, Hélène Cretignier, MM. Georges Breguet, Roberto Broggin, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Antonio Soragni: «Piles électriques, désamorçons la bombe!».
- M-387 du 17.05.1999
Motion de M. Olivier Coste: «Stop - auto - partage - auto - stop».
- M-398 du 14.04.1999
Motion de MM. Marco Ziegler, Jean-Pascal Perler et Alain Dupraz: «Modération de circulation à la route de Chêne».
- M-406 du 19.05.1999
Motion de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Alain Marquet et René Grand: «Pour le maintien des rues Vieux-Collège, Madeleine, Rôtisserie en zone résidentielle».
- M-1 du 16.06.1999
Motion de MM. Alain Marquet, René Grand, Daniel Künzi, Guy Savary et Alain Dupraz: «Pour un aménagement du parc de l'Ancien-Palais respectueux des accords passés».

Postulats:

- P-3007 du 18.11.1993
Postulat de MM. Christian Zaugg et Marco Ziegler: «Vers un concept de communauté urbaine».
- P-3012 du 12.10.1994
Postulat de M. Jean-Pascal Perler: «Les déchets en Ville de Genève».

Interpellations:

- I-418 du 03.12.1986
Interpellation de M. Jean-Jacques Monney: «Gaine technique: refus de payer par les TPG, ampleur des dépassements de crédit de ce chantier».
- I-845 du 15.05.1991
Interpellation de M. Pierre Reichenbach: «A Genève, les rues sont lavées à l'eau minérale».
- I-7104 du 17.01.1995
Interpellation de M. Guy Savary: «Salles de gymnastique de l'école Hugo-de-Senger: prison blanche?»
- I-745 du 04.12.1996
Interpellation de M. Pierre Johner: «Que sont devenus les crédits votés pour l'entretien du bâtiment du Grand Théâtre?»

- I-797 du 13.01.1999
Interpellation de M. Roman Juon: «Sécurité des piétons dans nos parcs».
- I-800 du 13.01.1999
Interpellation de MM. Pierre-André Torrent, David Broliet et Guy Valance: «Pour une véritable sécurité sur le chemin de Beau-Soleil».

Questions écrites:

- QE-1087 du 25.05.1988
Question écrite de M. Alexandre Wisard: «Extension de la station d'épuration d'Aire (STEP): participation financière de la Ville».
- QE-1216 du 11.09.1990
Question écrite de M. Guy Savary: «Salles communales et conteneurs à verres».
- QE-1220 du 03.10.1990
Question écrite de M. Bernard Lescaze: «Containers aux abords des stades».
- QE-2015 du 14.01.1992
Question écrite de M^{me} Nicole Bobillier: «Plaine de Plainpalais».
- QE-7 du 12.09.1995
Question écrite de M. Guy Savary: «Modernisation des toilettes publiques au quai marchand (sous le service des amarrages)».
- QE-9 du 12.09.1995
Question écrite de M. Roman Juon: «Coût final de la galerie technique».
- QE-41 du 12.11.1996
Question écrite de M. Michel Mermillod: «Paysage énergétique européen et changements prévus dès 1999: quelles conséquences pour la Ville de Genève?»
- QE-55 du 06.05.1997
Question écrite de M. Michel Ducret: «Suite des travaux de raccordement du collecteur d'eaux pluviales du secteur Châtelaine-Charmines au Rhône: où en est-on?»
- QE-65 du 11.02.1998
Question écrite de M. Roman Juon: «Sécurité des ascenseurs de la Vieille-Ville».

- QE-68 du 16.03.1998
Question écrite de M. Michel Mermillod: «Musée d'art et d'histoire: évaluation financière du plan directeur».
- QE-94 du 14.04.1999
Question écrite de M. Jean-Louis Fazio: «Plates-formes d'élévation dans les TPG».
- QE-96 du 14.04.1999
Question écrite de M. René Grand: «Terrain d'aventure à la Queue-d'Arve».
- QE-97 du 20.04.1999
Question écrite de M. Roman Juon: «Pour quand une piste cyclable sur le quai du Mont-Blanc?»
- QE-1 du 29.06.1999
Question écrite de M. Pierre Maudet: «Entretien de la desserte piétonne sise sous l'immeuble situé au 98-100, rue de Carouge».

Département des affaires culturelles (M. Vaissade)

Motions:

- M-423 du 14.05.1991
Motion de MM. Bernard Lescaze et Claude Miffon: «Financement du Grand Théâtre».
- M-125 du 18.06.1996
Motion de la commission des finances: «Réactualisation des redevances municipales des SIG». (Rapport N° 129 A).
- M-166 du 18.09.1996
Motion de MM. Alain Guyonnet, Pierre-Charles George, Guy Valance, Guy Savary et M^{me} Isabelle Mili: «Concours de composition de jazz». (Rapport N° 140 A).
- M-178 du 03.06.1997
Motion de M^{me} Isabelle Brunier, MM. Olivier Coste, Pierre Losio, Bernard Paillard et Guy Valance: «Pour une sauvegarde des traces de la création culturelle institutionnelle et alternative». (Rapport N° 237 A).
- M-278 du 20.10.1997
Motion de MM. Pierre de Freudenreich, Jan Marejko et M^{me} Nicole RoCHAT: «Subventions: transparence».
- M-319 du 16.06.1998
Motion de M^{me} Hélène Cretignier et M. Jean-Pascal Perler: «Places de stationnement à l'intention des employés municipaux».

- M-337 du 29.09.1998
Motion de M^{mes} Michèle Künzler, Hélène Cretignier, MM. Jean-Pascal Perler, Alain Marquet, Pierre Losio, Antonio Soragni, Georges Breguet et Roberto Broggin: «Pour un bilan détaillé des réalisations en matière d'environnement dans le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes annuels».
- M-355 du 11.11.1998
Motion de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Pascal Holenweg, Pierre Losio, Antonio Soragni, Guy Valance, Philip Grant et Jean-Pascal Perler: «Citoyenneté genevoise d'honneur à des militantes et militants des droits de l'homme».
- M-362 du 12.01.1999
Motion de MM. Pascal Holenweg, Roman Juon et M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon: «Conseils municipaux transfrontaliers».

Interpellations:

- I-772 du 20.10.1997
Interpellation de M^{me} Isabelle Mili: «Affectation future des revenus provenant des bénéfices de la SECSA (Casino), en particulier sur les éventuelles promesses faites au MAMCO».
- I-777 du 27.01.1998
Interpellation de M. Roman Juon: «Faire fonctionner le jet d'eau le 1^{er} janvier 2000 à 0 heure».
- I-785 du 16.09.98
Interpellation de M. Didier Bonny: «Eventuel nouveau musée d'ethnographie: où est la transparence?»

Questions écrites:

- QE-27 du 01.04.1996
Question écrite de M. Albert Rodrik: «Subventions: contrats de trois ans».
- QE-51 du 16.04.1997
Question écrite de M. Roman Juon: «A propos des ateliers d'artistes aux Halles de l'Ile».
- QE-79 du 16.09.1998
Question écrite de M. Pascal Holenweg: «Genève, ville refuge?»

Département des sports et de la sécurité (M. Hediger)

Motions:

- M-306 du 24.04.1990
Motion de MM. Bernard Lescaze, Jacques Hämmerli: «Statut du SIS et loi nouvelle sur les sinistres et catastrophes: vers une renégociation de la convention Etat-communes».
- M-1063 du 16.06.1992
Motion de M^{mes} Véronique Pürro, Andrienne Soutter et M. Eric Mottu: «Pour libérer nos parcs, promenades et trottoirs... (bis) (propreté des chiens)».
- M-1174 du 13.04.1994
Motion de M. Jean-Pierre Lyon: «Contractuels sous la responsabilité de la Ville de Genève».
- M-1180 du 10.05.1994
Motion de MM. Albert Chauffat, Jean-Louis Reber: «La Ville subventionnerait-elle les assurances-accidents?»
- M-1224 du 15.02.1995
Motion de MM. Alain Comte, Daniel Sormanni et Pierre Losio: «Stade des Charmilles».
- M-148 du 19.05.1999
Motion de la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville de Genève: «Responsabilité de la Ville de Genève en matière d'agents de ville». (Rapport N° 474 A).
- M-156 du 01.04.1996
Motion de MM. Alain Guyonnet, Guy Valance, Pierre-Charles George, Guy Savary et M^{me} Isabelle Brunier: «Pour les produits du label «Max Havelaar».
- M-170 du 17.04.1996
Motion de M^{me} Eveline Lutz, MM. Gilbert Mouron et Robert Pattaroni: «Pour une procédure d'achat de véhicules claire et rationnelle au sein de l'administration municipale».
- M-184 du 15.05.1996
Motion de MM. Hubert Launay, Robert Cramer, Michel Mermillod, Daniel Sormanni, Pierre Rumo, M^{mes} Anne-Marie Bisetti et Alice Ecu-villon: «Aides d'urgence».
- M-219 du 12.11.1996
Motion de MM. Pierre Losio, Roberto Broggini, Sacha Pfister, Gilbert Mouron, Bernard Lescaze, Robert Pattaroni, M^{mes} Isabelle Brunier,

Véronique Pürro, Maria Beatriz de Candolle et Anne-Marie Bisetti:
«Bains des Pâquis: pour une convention triennale de gestion avec
l'Association des usagers des bains des Pâquis (AUBP)».

M-278 du 20.10.1997
Motion de MM. Pierre de Freudenreich, Jan Marejko et M^{me} Nicole
Rochat: «Subventions: transparence».

M-282 du 20.10.1997
Motion de M^{me} Alice Ecuillon: «Des espaces de liberté pour nos amis à
quatre pattes».

M-286 de 16.03.1999
Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement:
«La population: «T'as une belle rade, tu sais...» La rade: «Débarrassez-
moi!» (Rapport N° 437 A).

M-319 du 16.06.1998
Motion de M^{me} Hélène Cretignier et M. Jean-Pascal Perler: «Places de
stationnement à l'intention des employés municipaux».

M-324 du 17.06.1998
Motion de M. Alain Marquet et M^{me} Michèle Künzler: «Seconde main:
créons un lieu d'échange de particulier à particulier!»

M-359 du 14.10.1998
Motion de M^{mes} Christiane Olivier, Nicole Bobillier, Isabelle Brunier,
MM. Manuel Tornare, Roger Deneys, Roman Juon, Olivier Coste,
Jean-Louis Fazio, René Grand, Philip Grant, Pascal Holenweg, Sami
Kanaan, Albert Knechtli, Michel Mermillod, Daniel Pilly, Jean-Charles
Rielle, Daniel Sormanni et Marco Ziegler: «Soutien au respect de la
dignité humaine, soutien aux requérants».

M-389 du 17.05.1999
Motion de MM. Roman Juon, Jean-Charles Rielle, Daniel Sormanni,
M^{me} Nicole Bobillier, MM. Michel Mermillod, Jean-Louis Fazio, Sami
Kanaan, Olivier Coste, Pascal Holenweg, René Grand, Manuel Tornare,
Marco Ziegler, Albert Knechtli, Roger Deneys, Daniel Pilly, Philip
Grant et M^{me} Christiane Olivier: «Pour une Genève encore plus convi-
viale».

Postulats:

P-3001 du 18.09.1991
Postulat de MM. René Winet et Norbert-Max Blauenstein: «En faveur
de terrasses parisiennes en ville de Genève».

- P-3009 du 10.05.1994
Postulat de la commission des pétitions: «Révision du règlement concernant l'attribution des places aux forains lors des manifestations».

Interpellations:

- I-422 du 17.12.1986
Interpellation de M. Gilbert Mouron: «Sécurité, toujours de la sécurité, encore de la sécurité».
- I-7045 du 04.11.1992
Interpellation de M. Roberto Broggin: «Parcs: au pas!»
- I-710 du 14.11.1995
Interpellation de M. Jean-Marc Froidevaux: «Cette promenade est placée sous la sauvegarde des citoyens!»
- I-716 du 14.02.1996
Interpellation de M^{me} Catherine Hämmerli-Lang: «Respect de la volonté du Conseil municipal et de ses commissions» (naturalisations).
- I-741 du 16.10.1996
Interpellation de M. Roman Juon: «50 Ferrari aux Pâquis: était-ce de la provocation ou de l'inconscience?»
- I-752 du 11.03.1997
Interpellation de M. Roman Juon: «Canal+-Servette: est-ce que la commune de Genève a encore un rôle à jouer?»
- I-757 du 14.05.1997
Interpellation de M. Roman Juon: «Le mandarin de la rue de l'Hôtel-de-Ville?»
- I-762 du 04.06.1997
Interpellation de M. Roman Juon: «Ella Maillart interdite au Bourg-de-Four, pourquoi?»
- I-770 du 20.10.1997
Interpellation de M. Roman Juon: «A qui appartient la Cadillac grise de la Vieille-Ville qui bénéficie des privilèges des polices cantonale et municipale?»
- I-779 du 21.04.1998
Interpellation de M. Pascal Holenweg: «Eloge du régicide».
- I-798 du 13.01.1999
Interpellation de M. Roman Juon: «Domaine public et panneaux électoraux: discrimination».

- I-801 du 19.05.1999
Interpellation de M. David Brolliet: «Amendes d'ordre collées par les agents de ville avant la date butoir de l'arrêté du TF: quelle procédure pour les citoyens concernés?»

Questions écrites:

- QE-1170 du 17.01.1990
Question écrite de M^{me} Alexandra Gobet: «Egalité des droits: gendarmerie et SIS, même combat».
- QE-2009 du 01.10.1991
Question écrite de M. Michel Ducret: «Contrôle du stationnement».
- QE-2029 du 02.06.1992
Question écrite de M. Gérald Crettenand: «Lois sur la nationalité suisse».
- QE-2054 du 21.04.1993
Question écrite de M. Guy Dossan: «Etalement excessif du marché Lio-tard».
- QE-2058 du 23.06.1993
Question écrite de M. Marc Flaks: «Quelles modalités pour l'attribution du chantier naval Senglet?»
- QE-2063 du 10.05.1994
Question écrite de M. Pierre-Charles George: «Sacs poubelles et les agents de ville».
- QE-1 du 13.06.1995
Question écrite de M. Jean-Luc Persoz: «Service du domaine public: recours téméraire».
- QE-27 du 01.04.1996
Question écrite de M. Albert Rodrik: «Subventions: contrats de trois ans».
- QE-33 du 15.05.1996
Question écrite de M. Marco Ziegler: «La Ville de Genève subventionne-t-elle *de facto* les «Quais de l'immobilier?»
- QE-57 du 04.06.1997
Question écrite de M. Michel Mermillod: «Une buvette sans alcool au parc Bertrand».
- QE-93 du 17.03.1999
Question écrite de M. Georges Breguet: «Amende infligée à Signé 2000».

- QE-3 du 29.06.1999
Question écrite de M. Roman Juon: «Stationnement des voitures sur les quais».
- QE-4 du 29.06.1999
Question écrite de M. Roman Juon: «Stade des Charmilles».

**Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement
(M. Tornare)**

Motions:

- M-1045 du 18.03.1992
Motion de MM. Ueli Leuenberger et André Waldis: «Manifestations publiques respectueuses de l'environnement».
- M-1171 du 07.11.1995
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Pour la création de lignes de transports publics nocturnes». (Rapports N^{os} 2 A et 2 A bis).
- M-155 du 16.12.1995
Motion de l'Alternative: «Participation de la Ville de Genève au programme de Léman Bleu Télévision».
- M-176 du 13.03.1996
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Une nouvelle maison de quartier à Champel».
- M-278 du 20.10.1997
Motion de MM. Pierre de Freudenreich, Jan Marejko et M^{me} Nicole RoCHAT: «Subventions: transparence».
- M-291 du 15.12.1997
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Mieux cibler les aides sociales de la Ville».
- M-295 du 13.10.1998
Motion de M. Pascal Holenweg et M^{me} Isabelle Brunier: «Pour l'égalité des citoyens genevois devant la mort». (Rapport N^o 394 A).
- M-306 du 11.02.1998
Motion de MM. Guy Valance et Hubert Launay: «Une municipalité alternative solidaire des peuples les plus pauvres» (salle du Faubourg pour la conférence de l'Association pour le mouvement populaire et contre la mondialisation).
- M-318 du 16.06.1998
Motion de M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon et M. Didier Bonny: «Recyclons les réponses du Conseil administratif».

- M-319 du 16.06.1998
Motion de M^{me} Hélène Cretignier et M. Jean-Pascal Perler: «Places de stationnement à l'intention des employés municipaux».
- M-326 du 17.06.1998
Motion de M^{me} Michèle Künzler, MM. Pierre Rumo, Alain Marquet et Albert Knechtli: «Un lieu pour les habitants du quartier de la Concorde».
- M-333 du 02.06.1998
Motion de M^{me} Christiane Olivier et M. Daniel Sormanni: «Crèche sur les voies CFF à Saint-Jean et maintien de la crèche du Seujet».
- M-383 du 17.05.1999
Motion de MM. Roman Juon et Sami Kanaan: «Pour des médiateurs de quartier».
- M-385 du 10.02.1999
Motion de M^{mes} Nicole Bobillier, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Didier Bonny, Didier Burkhardt et Pierre Losio: «Pour qu'ECLA puisse rester dans le chalet de l'avenue Peschier jusqu'à l'été au moins».

Postulat:

- P-3016 du 10.05.1995
Postulat de MM. Jean-Marc Froidevaux, Claude Miffon et M^{me} Brigitte Polonovski: «Vers un parlement transfrontalier».

Questions écrites:

- QE-46 du 12.03.1997
Question écrite de M^{me} Renée Vernet-Baud: «Agression dans le Noc-tambus».
- QE-73 du 20.05.1998
Question écrite de M^{me} Renée Vernet-Baud: «Agressions dans les Noc-tambus».
- QE-82 du 16.09.1998
Question écrite de M. Pierre Rumo: «Bilan des bennes à sable pour les animaux de compagnie».
- QE-95 du 14.04.1999
Question écrite de M^{me} Nicole Bobillier: «Nettoyage de la Maison de quartier de Saint-Jean».

Délégation de l'environnement

Interpellation:

- I-817 du 05.12.1990
Interpellation de M. Gilbert Mouron: «Pour une information compréhensible relative à la pollution en ville de Genève».

Conseil administratif

Motions:

- M-414 du 21.12.1983
Motion des Partis libéral, démocrate-chrétien et radical: «Définition d'une politique en matière d'attribution des subventions».
- M-494 du 16.12.1985
Motion de la commission des finances: «Règlement concernant l'utilisation des subventions».
- M-1072 du 16.09.1992
Motion de MM. Nicolas Meyer, Pierre de Freudenreich et Georges Queloz: «Pour une meilleure information du Conseil municipal sur les obligations légales et/ou de sécurité».

Secrétariat général

Motions:

- M-1096 du 07.10.1992
Motion de MM. Jean-Jacques Monney, Claude Miffon, Olivier Cingria, M^{me} Michèle Martin, M. Robert Pattaroni et M^{me} Brigitte Polonovski Vauclair: «Développement du partenariat privé-public pour le financement des activités».
- M-1121 du 17.01.1996
Motion de M^{mes} Isabelle Mili, Caroline Dallèves Romaneschi, Marie-France Spielmann, Brigitte Polonovski, MM. Michel Ducret et Marco Ziegler: «Pour une possibilité de remplacement des conseillers municipaux». (Rapport N° 72 A).
- M-102 du 13.09.1995
Motion de M^{mes} Véronique Pürro, Esther Alder Garcia, MM. Daniel Pilly, Hubert Launay, Jean-Pierre Lyon et Ueli Leuenberger: «Réduction du temps de travail dans l'administration de la Ville de Genève».
- M-120 du 10.10.1995
Motion de MM. Hubert Launay, François Sottas, Guy Valance et Roberto Broggin: «Ex-villa Blanc et arbres plantés sur sa parcelle».

- M-177 du 15.05.1996
Motion de M. Jean-Pierre Lyon: «Statut du personnel et exercice d'un mandat électif: il faut uniformiser!»
- M-194 du 05.06.1996
Motion de MM. Guy Valance, Didier Burkhardt, M^{mes} Hélène Ecuyer et Magdalena Filipowski: «A l'avenir, passons-nous des défilés militaires».
- M-215 du 07.10.1996
Motion de M. Claude Miffon et M^{me} Linda de Coulon: «Favoriser la réintégration professionnelle des femmes dans l'administration municipale».
- M-226 du 04.12.1996
Motion de M. Manuel Tornare: «Rémunération des commissaires au sein des diverses commissions extra-parlementaires et autres conseils d'institutions».
- M-231 du 25.06.1997
Motion de la commission des finances: «Aide de la Ville de Genève à la création de places d'apprentissage». (Rapport N° 265 A).
- M-247 du 06.05.1997
Motion de MM. Pierre de Freudenreich et Jean-Marc Froidevaux: «Occupations illicites: toutes les mesures préventives sont-elles prises pour éviter un drame?»
- M-283 du 28.06.1994
Motion de la commission du règlement: «Pour la création d'un règlement relatif aux subventions et allocations». (Rapport N° 341 A) (M^{me} Dick).
- M-307 du 02.06.1998
Motion de MM. Philip Grant, Alain Marquet et Didier Bonny: «Prix des droits de l'homme de la Ville de Genève».
- M-341 du 14.10.1998
Motion de MM. Antonio Soragni, Georges Breguet et Albert Knechtli: «Bilan d'activité de la Ville au sein de l'Association des communes genevoises».
- M-11 du 29.06.1999
Motion de M. Guy Mettan et M^{me} Christina Matthey: «Pour commémorer la mort de François Le Fort».

Questions écrites:

QE-1162 du 19.12.1989

Question écrite de M. Gilbert Mouron: «Quid d'un fonctionnaire qui exerce deux activités rémunérées?»

QE-2030 du 16.06.1992

Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Obligations légales des propositions présentées en plénum».

QE-2069 du 12.10.1994

Question écrite de M^{me} Alexandra Gobet et M. Albert Rodrik: «Une convivialité plus utile». (M^{me} Dick)

QE-2084 du 11.04.1995

Question écrite de M. Olivier Moreillon: «Article 44, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal». (M^{me} Dick).

QE-18 du 08.11.1995

Question écrite de M. Albert Rodrik: «150^e anniversaire de la Révolution radicale et de la Constitution démocratique».

QE-28 du 01.04.1996

Question écrite de M^{me} Anne-Marie Bisetti: «Perquisition chez un ex-employé du Contrôle financier».

QE-52 du 06.05.1997

Question écrite de M. René Grand: «Conseil de quartier de la Jonction».

QE-62 du 20.10.1997

Question écrite de M. Roman Juon: «Plus d'engagement d'apprentis à la Ville de Genève».

QE-69 du 16.03.1998

Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Fonctionnaires de l'administration municipale et commissions extraparlémentaires».

QE-70 du 16.03.1998

Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Fonctionnaires de l'administration municipale et jetons de présence».

QE-80 du 16.09.1998

Question écrite de M. Pascal Holenweg: «Impact d'une réduction du temps de travail sur la masse salariale».

QE-81 du 16.09.1998

Question écrite de M. Jean-Louis Fazio: «Vacances à la charge du personnel».

QE-85 du 14.10.1998

Question écrite de M. Roman Juon: «Oiseaux de l'Ile Rousseau».

Conseil d'Etat*Motions:*

- M-292 du 04.12.1990
Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Pour une politique volontariste de parcage favorable aux habitants». (Rapport N° 362 A).
- M-330 du 23.05.1990
Motion de MM. Pierre Marti, Albert Chauffat, Olivier Moreillon, Raoul Baehler, Gilbert Mouron, Fabrice Jucker et M^{me} Suzanne-Sophie Hurter: «Plan localisé de quartier N° 27965-C-221 de Sécheron».
- M-373 du 16.01.1991
Motion de MM. Jean-Pierre Lyon, Bertrand de Weck, Pierre Marti, Manuel Tornare, Roger Bourquin et Michel Ducret: «Espace de verdure et de détente à la Cité Carl-Vogt: tenir les promesses faites aux habitants!»
- M-245 du 06.05.1997
Motion de M^{me} Isabelle Brunier, MM. Robert Cramer, Pierre Rumo, François Sottas, Manuel Tornare, Guy Valance et Marco Ziegler: «L'entreprise Elvia Assurances nous quitte-t-elle?»
- M-283 du 14.10.1997
Motion de la commission des finances: «Examen des pièces relatives aux centimes additionnels».
- M-313 du 03.06.1998
Motion de MM. Sami Kanaan et Marco Ziegler: «Répartition des compétences entre Etat et communes en matière de circulation».
- M-344 du 11.11.1998
Motion de M. Pascal Holenweg: «Affranchir la Ville».
- M-390 du 17.03.1999
Motion de la commission du règlement: «Information à la population sur l'exercice des droits populaires».

Interpellation:

- I-771 du 20.10.1997
Interpellation de M. Roman Juon: «Pourquoi pas à pied, à cheval, à vélo... mais pas en voiture, à Genève, comme cela s'est passé à La Rochelle».

Question écrite:

QE-1226 du 04.12.1990

Question écrite de M^{me} Alexandra Gobet: «Si ce n'est la Ville, ce serait donc l'Etat?» (Logements inoccupés de l'Etat).

La présidente. Je donne maintenant la parole à notre deuxième vice-président, M. Oberholzer, qui a une communication à faire.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Rassurez-vous, Madame la présidente, si j'ai sollicité de prendre la parole à ce stade de notre ordre du jour, ce n'est pas pour annoncer un putsch, mais, bien au contraire, pour vous remercier, au nom des conseillers municipaux qui ont participé à votre course d'école, pour cette journée de détente magnifique et ensoleillée. Alice, merci. (*Applaudissements.*)

La présidente. Si vous me permettez, j'aimerais ajouter que j'ai énormément apprécié cette journée et que j'ai eu un plaisir extraordinaire de voir que tous les participants étaient contents. J'ai trouvé que c'était une journée vraiment formidable et je vous remercie de votre présence et de votre participation.

3. Rapport d'activité 1998 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec).

M. Sami Kanaan (S). Madame la présidente, je propose de renvoyer ce rapport à la commission des finances, pour qu'elle l'examine et fasse un rapport.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Notre groupe propose également le renvoi à la commission des finances. Nous avons déjà décidé de renvoyer à la commission des finances le dernier rapport d'activité de la Fondetec, mais, à cause d'une série d'objets à traiter par la commission, l'audition d'une délégation du conseil de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique n'a pas pu avoir lieu. Par rapport au règlement de cette fondation, règlement qui a été institué par ce Conseil municipal, l'on constate, parmi une série d'autres faits, que, sur les 20 millions de francs qui sont gérés et surveillés par la Fondetec, seul un montant de 500 000 francs, remboursable, est utilisé. Tout à l'heure, nous allons traiter le rapport sur *Info Dimanche* et de nombreuses questions devront trouver des réponses.

Madame la présidente, je demande à la présidente de la commission des finances de mettre l'examen du rapport d'activité de la Fondetec à l'ordre du jour, entre des séances d'auditions sur le budget, parce que cela devient assez important.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le groupe libéral a longuement hésité avant de décider d'envoyer le rapport de la Fondetec à la commission des finances. La question était de savoir si cela était un vrai rapport d'activité ou si, comme la première fois, c'était une simple plaquette publicitaire.

Pour le groupe libéral, il s'agit tout de même de se souvenir que la Fondetec gère des fonds publics et qu'à cet égard elle est tenue à un certain nombre d'obligations vis-à-vis de ses bailleurs de fonds, qui en fait sont les citoyens, que nous ne faisons que représenter. Un rapport qui passe aussi loin de l'objectif principal que s'est assigné la Fondetec, à savoir la création d'emplois en ville de Genève, est relativement indigent. C'est bien parce que c'est le premier rapport de cette institution et qu'il faut que les membres de la Fondetec se cherchent et se trouvent que les libéraux voteront à leur tour le renvoi de ce rapport à la commission des finances.

Cependant, il est tout de même curieux que l'essentiel du rapport d'activité de la Fondetec soit consacré à la gestion de la trésorerie et à nous faire des beaux fromages pour nous indiquer où les titres sont déposés. Ce n'est que tout à fait par hasard que l'on découvre quelle est la part d'emplois prétendument créés sans que l'on nous dise comment ces emplois sont créés et c'est également tout à fait par hasard, entre deux lignes, que l'on découvre que la Fondetec a engagé

quelques cautionnements à hauteur de 6 millions de francs. Même cet élément, qui est la raison fondamentale pour laquelle la Fondetec a été créée, ne figure pas au bilan. Alors, véritablement, on se demande, à la lecture de ce rapport – non pas à la lecture de l'activité, l'activité est certainement très bien – quelle est véritablement la finalité de la Fondetec. Dès lors que ce sont des fonds publics qui sont ainsi investis, on ne peut pas admettre, en tant que Conseil municipal, que ce soit une petite brochure établie sur du beau papier mais aussi indigente quant au contenu qui serve de base au contrôle démocratique de l'activité de cette fondation.

Mis aux voix, le renvoi du rapport à la commission des finances est accepté à l'unanimité.

4. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'expression associative (Statuts de la fondation, art. 9.1.3) (RCM, art. 131, lettre A).

La présidente. Y a-t-il des candidats?

M. Sami Kanaan (S). Le groupe socialiste a le plaisir et l'honneur de vous proposer la candidature de Philip Grant, élu dans notre Conseil municipal au cours de la dernière législature. Son passage dans notre Conseil a été bref mais remarqué. Il s'est, entre autres, distingué pour son intérêt pour les questions liées à la vie associative, aux droits de l'homme, et aux problèmes relatifs à ces sujets. Il a participé à la mise sur pied de la Maison des associations depuis ses débuts et, en particulier, à la négociation de l'apport de la Ville de Genève à ce dossier. Nous vous proposons donc un excellent candidat, qui saura représenter correctement les intérêts de la Ville de Genève, et en particulier le Conseil municipal, dans ce nouveau conseil de la Fondation pour l'expression associative.

M. Robert Pattaroni (DC). C'est toujours un plaisir pour un parti de pouvoir présenter à une assemblée la candidate ou le candidat particulièrement adéquat. Ce candidat particulièrement adéquat, Madame la présidente, c'est Guy Savary, qui est, comme nous le savons tous, un militant de très longue date, précisément au niveau des quartiers, des associations, des questions de proximité, et qui, à de nombreuses reprises, au fil des ans, a su défendre cette cause sans jamais cesser d'être persévérant en la matière. A notre avis, Madame la présidente, c'est quelqu'un qui est tout particulièrement indiqué pour ce rôle, et nous recommandons à toute cette assemblée de voter pour lui sans hésitation.

M. Pierre de Freudenreich (L). Le groupe libéral ne présentera pas de candidat. Toutefois, je tiens à vous informer de la démarche de notre groupe.

Etant donné qu'à la séance d'installation du mois de juin, lorsqu'il s'est agi de nommer neuf membres pour siéger au conseil de la Fondation d'habitations à loyers modérés, la majorité de gauche de ce plénum a décidé de nommer neuf membres de gauche, aujourd'hui, le groupe libéral ne va pas oser présenter – puisqu'il n'y a qu'un seul siège – un de ses membres. Je crois que le Parti radical partage notre position. Compte tenu de cette situation et du fait que la représentation de la Ville de Genève au conseil de la Fondation pour l'expression associative se limite à un seul membre – on peut d'ailleurs se demander s'il est normal que la Ville ne soit représentée que par un seul siège, étant donné qu'elle a largement participé au financement de l'installation de cette association dans son siège actuel – nous ne présenterons pas de candidat. Je vous remercie.

M. Didier Bonny (DC). Par rapport à l'intervention de M. de Freudenreich, que je comprends très bien, je veux juste dire que, si notre parti présente quelqu'un, c'est simplement parce que, sans l'appui d'une partie du PDC, la Maison des associations n'aurait pas vu le jour. Nous estimons donc tout à fait normal de présenter un candidat.

La présidente. Nous avons donc deux candidats pour un poste. MM. Rielle et Winet ainsi que M^{mes} Matthey et Ecuyer fonctionnent comme secrétaires *ad acta*.

Je désigne les scrutateurs: M^{me} Cornu, pour le Parti libéral; M. Bonny, pour le Parti démocrate-chrétien; M. Dossan, pour le Parti radical; M^{me} Künzler, pour les Verts; M. Coste, pour le Parti socialiste; M. Künzi, pour l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), et M^{me} Johner, pour l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes).

J'attire votre attention sur le fait que vous ne devez inscrire qu'un seul nom sur vos bulletins de vote.

(Pendant le dépouillement, l'assemblée poursuit l'ordre du jour avec les réponses du Conseil administratif (voir points suivants).)

Résultats de l'élection

Bulletins distribués:	72
Bulletins retrouvés:	71
Bulletins blancs:	3
Bulletins valables:	71
Majorité absolue:	36

La présidente. *M. Philip Grant* est élu par 39 voix.

Obtient des voix: *M. Guy Savary* (29 voix).

La présidente. Nous avons reçu deux propositions munies de la clause d'urgence. La première est une motion de M^{mes} Virginie Keller Lopez, Ruth Lanz et M. Alain Marquet: «Un lieu pour le Centre international de percussion». La seconde est une résolution de M^{mes} Liliane Johnner, Marie Vanek, MM. Sami Kanaan et Jean-Pascal Perler: «Non à l'escroquerie libérale». L'urgence de ces deux objets sera discutée à la reprise de notre séance à 20 h 45.

5. Réponse du Conseil administratif à:

- la motion de M^{me} Caroline Dallèves Romaneschi et M. Ueli Leuenberger, acceptée par le Conseil municipal le 29 juin 1994, intitulée: «Une étude fiable sur Superphénix» (M-1190)¹;
- la motion de MM. Michel Mermillod, Sacha Pfister et Ueli Leuenberger, acceptée par le Conseil municipal le 11 octobre 1995, intitulée: «Creys-Malville: bientôt dix ans de pannes, c'est trop!» (M-109)².

TEXTE DE LA MOTION N° 1190

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer à d'autres instances, soit le Conseil fédéral, le Conseil d'Etat, le WWF, Contratom, etc., d'étudier la proposition du député français M. Claude Birraux.

TEXTE DE LA MOTION N° 109

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à informer avec précision le Conseil municipal sur l'avancement de ce dossier, notamment sur les dernières réparations à apporter à l'échangeur de chaleur.

¹ «Mémoire 152^e année»: Développée, 570.

² «Mémoire 153^e année»: Développée, 1352.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les motions N° 1190 et N° 109 font suite à la motion N° 216 et à la résolution N° 505, qui invitent le Conseil administratif à prendre toute mesure utile pour obtenir la fermeture définitive de la centrale nucléaire de Creys-Malville. Or, depuis le dépôt de ces motions, la situation a passablement évolué: le surgénérateur a été arrêté en décembre 1996, et un décret du premier ministre du gouvernement français a rendu cet arrêt définitif. L'état de la question permet ainsi d'apporter une réponse commune aux deux motions, sous la forme d'un récapitulatif des principaux événements ayant jalonné ce dossier.

Historique

En votation populaire du 7 décembre 1986, le corps électoral du canton de Genève a accepté, par 37 371 oui contre 25 106 non, l'insertion dans la Constitution genevoise d'une nouvelle disposition, l'article 160 C, définissant une politique énergétique. Ce texte fait notamment obligation aux autorités genevoises de s'opposer par tous les moyens juridiques et politiques à leur disposition à l'installation de centrales nucléaires, de dépôts de déchets hautement et moyennement radioactifs et d'usines de retraitement sur le territoire du canton et au voisinage de celui-ci.

Les nombreux «incidents» survenus dans la centrale nucléaire de Creys-Malville¹, située à 70 km de Genève, ont incité la Ville de Genève à appliquer l'article 160 C à la lettre. Vous trouverez ci-dessous les principales étapes de l'engagement de la Ville de Genève en vue de l'arrêt définitif de cette centrale.

4 novembre 1987: le Conseil municipal de la Ville de Genève adresse une résolution² au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève. Celui-ci est prié d'intervenir énergiquement auprès du Conseil fédéral, afin que celui-ci transmette au gouvernement français les inquiétudes de la population genevoise quant à l'annonce d'une remise en service de la centrale.

22 novembre 1988: six associations pour la protection de l'environnement (le WWF Suisse, le WWF Genève, l'APAG, ContrAtom, la SPE et la FRAPNA) déposent une requête en constat d'urgence devant le Tribunal administratif de

¹ Depuis sa mise en service (en septembre 1985), la centrale de Creys-Malville n'a fonctionné que pendant 30 mois et n'a fourni du courant, en quantité négligeable, sur le réseau d'EDF que durant moins d'un an. Elle était arrêtée entre mai 1987 et janvier 1989, entre septembre 1989 et avril 1990, entre juillet 1990 et septembre 1995, et finalement en décembre 1996.

² Résolution N° 505 de M. Paul Dunner, M. Dominique Hausser, M. Denis Menoud, M. Jean-Jacques Monney, M. Paul Passer et M^{me} Marie-France Spielmann, conseillers municipaux: «Surgénérateur de Creys-Malville: agir avant qu'il ne soit trop tard!».

Grenoble. Cette procédure a pour but de faire constater par un expert qu'un certain nombre de travaux visant à assurer la sécurité de la centrale (qui doivent impérativement être réalisés avant le redémarrage du réacteur) n'ont pas été effectués.

30 novembre 1988: vu le peu de réaction du Conseil d'Etat à la résolution précédente, le Conseil municipal vote, par 44 voix contre 17 (9 abstentions et 9 excusés), une motion³ demandant au Conseil administratif d'engager la Ville de Genève à se joindre aux procédures administratives en cours dirigées contre la centrale de Creys-Malville.

5 décembre 1988: la Ville de Genève s'associe aux procédures engagées par les associations pour la protection de l'environnement et devient ainsi la première collectivité publique à rejoindre le «collectif pour l'arrêt de Superphénix» (ci-après: le collectif)⁴. La défense des intérêts de la Ville de Genève est confiée par le Conseil administratif à M^e Robert Cramer et à ses correspondants français M^e Christian Huglo et M^e Corinne Lepage.

12 décembre 1988: le Tribunal administratif de Grenoble accepte la requête en constat d'urgence déposée par le collectif. Cette décision permet aux recourants de se rendre sur les lieux avec un expert le 17 décembre 1988, puis d'obtenir un prérapport de constat d'urgence au début du mois de février 1989.

10 janvier 1989: le premier ministre, M. Michel Rocard, signe un décret permettant à la centrale de Creys-Malville d'être exploitée sans les mécanismes de sécurité initialement prévus.

12 janvier 1989: le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, M. Roger Fauroux, autorise le redémarrage de la centrale pour une période allant jusqu'au 1^{er} septembre 1989.

20 janvier 1989: le collectif dépose un recours auprès du Conseil d'Etat français⁵ contre le décret du 10 janvier 1989, ainsi qu'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble contre la décision du 12 janvier 1989.

23 janvier 1989: le collectif dépose une requête aux fins de sursis à exécution devant le Tribunal administratif de Grenoble, afin d'obtenir l'arrêt du surgénérateur durant les procédures.

³ Motion N° 216 de M. Alain Vaissade, M. Paul Dunner, M^{me} Alexandra Gobet Winiger et M^{me} Marie-France Spielmann, conseillers municipaux: «Action pour la non-remise en service de Creys-Malville».

⁴ En février 1997, le collectif regroupait 10 associations pour la protection de l'environnement, 21 collectivités publiques suisses, 3 collectivités publiques françaises et 9 collectivités publiques italiennes.

⁵ En France, le Conseil d'Etat est à la fois juge administratif suprême et conseiller du gouvernement. En tant qu'échelon souverain de la juridiction administrative, il juge les litiges entre les particuliers et l'administration.

3 février 1989: M. Alain Carignon organise, devant le Conseil général de l'Isère dont il assume la présidence, un débat public consacré à la centrale de Creys-Malville. Le Conseil administratif est représenté à Grenoble par son secrétaire-juriste, M. Jean Erhardt. Celui-ci rappelle le mandat découlant de l'article 160 C de la Constitution genevoise, ainsi que les diverses démarches effectuées par les autorités genevoises, la Ville de Genève en particulier.

28 février 1989: le Tribunal administratif de Grenoble renvoie les deux procédures dont il était saisi au Conseil d'Etat français.

10 mars 1989: le collectif dépose un nouveau recours contre le redémarrage et une nouvelle requête aux fins de sursis à exécution devant le Tribunal administratif de Grenoble, au nom des communes d'Avully et de Confignon, qui viennent d'annoncer leur décision de se joindre aux procédures.

5 juin 1989: la Ville de Lancy, les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Puplinge et Russin, ainsi que l'association Physicians for social Responsibility, s'associent au recours contre le redémarrage. Afin de ne pas retarder la procédure, elles ne s'associent pas à la requête aux fins de sursis à exécution.

22 juin 1989: le Tribunal administratif de Grenoble rejette la requête aux fins de sursis à exécution des communes d'Avully et de Confignon, malgré l'avis favorable de M. Lanz, Commissaire du gouvernement⁶.

30 août 1989: le ministre de l'industrie autorise le fonctionnement du surgénérateur jusqu'en 1991. Cette décision fait l'objet d'un recours immédiat du collectif, accompagné d'une nouvelle requête aux fins de sursis à exécution le 6 octobre 1989.

26 septembre 1989: estimant que le redémarrage du surgénérateur de Creys-Malville est intervenu en violation de l'article 34 du Traité Euratom⁷, le collectif dénonce cette violation auprès du président de la Commission des communautés européennes.

29 septembre 1989: le ministre de l'industrie et le ministre de la santé et de l'environnement signent un arrêté autorisant les rejets radio-actifs gazeux émis par l'atelier pour l'évacuation de combustible de la centrale de Creys-Malville. Cette décision fait également l'objet d'un recours immédiat du collectif.

13 mars 1990: estimant ne pas être suffisamment renseigné, le Tribunal administratif de Grenoble désigne un expert, M. Jean Pronost. Celui-ci est chargé de

⁶ Le Commissaire du gouvernement est un juge du Tribunal qui étudie de façon approfondie le dossier et qui exprime ce qu'il y a lieu d'en penser sur le plan du droit.

⁷ Selon cet article, «Tout Etat membre sur les territoires duquel doivent avoir lieu des expériences particulièrement dangereuses est tenu de prendre des dispositions supplémentaires de protection sanitaire sur lesquelles il recueille préalablement l'avis de la commission. L'avis conforme de la commission est nécessaire lorsque les effets de ces expériences sont susceptibles d'affecter les territoires des autres Etats membres».

déterminer s'il peut y avoir urgence à décharger le cœur du surgénérateur, et, dans l'affirmative, d'indiquer si les dispositifs techniques permettant le déchargement sont en place et s'ils sont en état de remplir leur office. Cette mission doit être effectuée en présence de représentants des collectivités publiques et des associations parties à la procédure.

2 juillet 1990: le Tribunal administratif de Grenoble refuse la requête aux fins de sursis à exécution déposée le 6 octobre 1989 par le collectif, malgré l'avis favorable de M. Lanz, Commissaire du gouvernement.

27 mai 1991: le Conseil d'Etat français annule toutes les autorisations de fonctionnement du surgénérateur de Creys-Malville, donnant ainsi raison aux recourants. Il a estimé que toute décision relative au fonctionnement du surgénérateur devait faire l'objet d'un décret signé par le premier ministre et ne pouvait être le fait d'autorités subordonnées (comme le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, le secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs ou le chef du Service central de sûreté des installations nucléaires).

26 juin 1991: le Conseil municipal accepte une proposition du Conseil administratif demandant l'ouverture d'un crédit budgétaire de 200 000 francs destiné à couvrir les frais de procédure. La Ville de Genève et le WWF Genève, qui sont les garants des procédures engagées par le collectif, participent pour moitié aux dépenses, après déduction des contributions à la charge des autres collectivités (1 franc par habitant pour les villes et communes suisses, 1 franc français par habitant pour les collectivités publiques françaises et 0,10 franc par habitant pour les villes et communes italiennes).

12 juillet 1991: le collectif adresse une lettre au premier ministre, M^{me} Edith Cresson, afin de lui rappeler les arguments s'opposant à une remise en marche du surgénérateur.

30 avril 1992: le collectif réitère sa lettre du 12 juillet 1991 au nouveau premier ministre, M. Pierre Bérégovoy. Le Conseil administratif lui adresse un courrier similaire par pli séparé le 19 juin 1992.

19 mai 1992: l'Assemblée nationale organise une «Audition sur l'éventualité du redémarrage de Superphénix et l'avenir des réacteurs à neutrons rapides». Invitée par M. Claude Birraux⁸, la Ville de Genève est représentée à Paris par M. Alain Vaissade. Celui-ci s'exprime sur les dangers de Superphénix, sur les risques encourus par la population genevoise et sur la volonté des autorités de s'appuyer sur la Constitution genevoise pour obtenir la fermeture de cette cen-

⁸ Député de Haute-Savoie et auteur du «Rapport sur le contrôle de la sûreté et de la sécurité des installations nucléaires» publié par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (office dont le but est d'informer l'Assemblée nationale et d'éclairer ses décisions).

trale. De son côté, le Canton de Genève, représenté par M. Claude Haegi⁹, intervient pour manifester la détermination du Conseil d'Etat contre cette installation, qui ne produit pas d'énergie et constitue un danger réel pour la population.

11 août 1992: le premier ministre, M. Pierre Beregovoy, répond à la lettre du Conseil administratif du 19 juin 1992. Il précise que le rapport de M. Claude Birraux sera rendu public, que le redémarrage de Superphénix sera subordonné à la réalisation des travaux nécessaires pour faire face aux éventuels feux de sodium, qu'une enquête publique sera menée préalablement à ce redémarrage, et que M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de l'espace, remettra un rapport sur la possibilité de transformer Superphénix en un incinérateur de plutonium.

10 février 1993: le Conseil administratif confirme sa volonté d'aboutir à une fermeture pure et simple de la centrale de Creys-Malville. Il estime en effet que cette centrale continuera à présenter les mêmes risques et dangers, quelle que soit son affectation.

10 mars 1993: le Conseil administratif écrit au préfet de l'Isère, M. Joël Godbin. Il souhaiterait obtenir une copie du rapport de la NERSA¹⁰ concernant le redémarrage de la centrale, car ce rapport fera l'objet d'une enquête publique du 30 mars au 30 avril 1993.

22 février 1994: le gouvernement français donne son accord à un redémarrage de la centrale, qui doit désormais être exploitée non comme une centrale nucléaire produisant de l'électricité, mais comme un outil de recherche et de démonstration.

24 mars 1994: le collectif se rend à Bruxelles pour déposer une plainte devant la Commission des communautés européennes pour non-respect du droit communautaire, ainsi qu'une pétition devant le Parlement européen contre le principe et les conditions du redémarrage de Superphénix. M. Alain Vaissade remet les pétitions à M. Paul Lannoye, président du groupe des Verts, qui expose le point de vue de la Ville de Genève devant le Parlement européen, réuni ce jour-là en séance plénière.

12 avril 1994: une grande marche européenne de protestation contre Superphénix arrive à Genève. Partis le 9 avril de Creys-Malville, les marcheurs arriveront le 8 mai à Matignon, après avoir sillonné les routes de France et des pays voisins. Par un communiqué de presse, le Conseil administratif informe la population de l'arrivée de cette marche à Genève. Au nom des autorités genevoises, M. Alain Vaissade accueille une délégation de cinq marcheurs à la rue du Mont-Blanc.

⁹ Conseiller d'Etat chargé du Département de l'intérieur, de l'agriculture et des affaires régionales.

¹⁰ Société maître d'ouvrage et maître d'œuvre de Superphénix.

29 juin 1994: le Conseil municipal accepte la motion N° 1190 «Une étude fiable sur Superphénix».

11 juillet 1994: le premier ministre, M. Edouard Balladur, signe un décret officialisant le changement d'affectation de la centrale.

3 août 1994: le ministre de l'environnement et le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur signent un décret autorisant le redémarrage de la centrale.

2 septembre 1994: souhaitant connaître la position du Conseil fédéral face au décret du 11 juillet 1994, le Conseil administratif écrit à M. Adolf Ogi, conseiller fédéral chargé du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie.

12 septembre 1994: le collectif dépose un recours auprès du Conseil d'Etat français contre le décret du 11 juillet 1994. Ce recours est accompagné d'une requête aux fins de sursis à exécution le 5 octobre 1994.

3 octobre 1994: le collectif dépose un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble contre le décret ministériel du 3 août 1994. Ce recours est accompagné d'une requête aux fins de sursis à exécution le 15 décembre 1994.

10 octobre 1994: M. Adolf Ogi répond à la lettre du Conseil administratif. Il précise que le Conseil fédéral ne se joindra pas aux démarches judiciaires engagées contre Superphénix et qu'il n'a pas non plus l'intention d'intervenir pour demander l'arrêt de cette centrale.

31 mai 1995: la Confédération organise un «Débat scientifique et contradictoire sur Superphénix» à l'EPFZ. Indigné de ne pas avoir été associé à l'organisation du débat (en tant qu'opposant officiel à Superphénix), le Conseil administratif écrit le 26 avril 1995 à M. Baer, directeur suppléant de l'Office fédéral de l'énergie et organisateur du débat, pour déplorer que le débat ne soit pas paritaire et que des thèmes essentiels n'y soient pas abordés. De nombreux membres du collectif assisteront malgré tout à cette conférence, y compris la Ville de Genève, représentée par M^r Robert Cramer.

5 juillet 1995: M. Alain Vaissade, maire de la Ville de Genève, remet directement à M. Jacques Chirac, président de la République française, une lettre du Conseil administratif. Au nom de la population genevoise, le Conseil administratif prie M. Jacques Chirac d'intervenir et d'user de son influence pour mettre un terme à l'existence de la centrale de Creys-Malville. Le Conseil administratif lui transmet également sa désapprobation au sujet de la reprise des essais nucléaires français en Polynésie.

11 septembre 1995: M. Jean-David Levitte, conseiller diplomatique du président de la République, répond à la lettre du Conseil administratif. Citant les

conclusions du rapport du 18 janvier 1994 de la Direction de la sécurité des installations nucléaires, il estime que le niveau de sûreté de l'installation de Creys-Malville ne donne pas lieu de s'inquiéter. Concernant les essais nucléaires, il précise que cette campagne sera la dernière, car la France signera le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) dès que les négociations en cours à Genève seront achevées (fin 1996).

11 octobre 1995: le Conseil municipal accepte la motion N° 109 «Creys-Malville: bientôt dix ans de pannes, c'est trop!».

19 décembre 1995: le directeur de la Sûreté des installations nucléaires autorise le redémarrage de Superphénix.

28 janvier 1996: le collectif dépose un recours auprès du Conseil d'Etat français contre la décision du 19 décembre 1995, accompagné d'une requête aux fins de sursis à exécution.

17 juin 1996: M. Gilbert Chabroux, sénateur et maire de la Ville de Villeurbanne (Lyon), organise une conférence de presse pour annoncer l'engagement des premières villes françaises dans les procédures juridiques contre Superphénix. Etant à l'origine de cet élargissement du collectif, M. Alain Vaissade, maire de la Ville de Genève, est invité à Villeurbanne en compagnie de M^e Robert Cramer. Par ses nombreuses démarches auprès des maires de la Région Rhône-Alpes et du Piémont et son appel de solidarité au soutien du collectif, lors de la réunion des XX^e Etats généraux du Conseil des communes et régions d'Europe, à Salo-nique, tenus du 22 au 25 mai 1996, la Ville de Genève donne ainsi une dimension internationale au collectif, grâce aux relations développées avec les autorités locales.

21 février 1997: le Conseil d'Etat français donne raison aux recourants et annule l'autorisation gouvernementale permettant à la centrale de redémarrer. Il a en effet estimé que le décret du 11 juillet 1994 ne correspondait pas à l'enquête publique lancée en 1993.

3 avril 1997: le Tribunal administratif de Paris, auquel ont été transmises les dernières procédures en cours, donne à son tour raison aux recourants. Il annule le décret ministériel du 3 août 1994, ainsi que toutes les autorisations de redémarrage accordées par le directeur de la Sûreté des installations nucléaires.

17 juin 1997: dans une déclaration de politique générale, le nouveau premier ministre, M. Lionel Jospin, annonce officiellement sa décision d'abandonner Superphénix. A la demande de M^{me} Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, la fermeture de la centrale avait été promise par le Parti socialiste aux Verts dans l'accord électoral conclu avant la victoire de la gauche aux élections législatives.

2 juillet 1997: le Conseil administratif adresse une lettre de remerciements au premier ministre, M. Lionel Jospin, au nom de la population et des autorités genevoises.

2 février 1998: un comité interministériel sur l'énergie, réuni sous la présidence de M. Lionel Jospin, confirme l'abandon et le démantèlement de la centrale de Creys-Malville.

30 décembre 1998: M. Lionel Jospin signe le décret d'arrêt définitif du surgénérateur de Creys-Malville.

Ce décret met un terme à l'exploitation de la centrale, dont les coûts de construction et de fonctionnement ont été évalués à 50 milliards de francs français¹¹. Le démantèlement du réacteur devrait s'étaler sur une décennie et coûter une dizaine de milliards de francs français¹². Le déchargement du combustible (5 tonnes de plutonium, la plus forte concentration au monde) devrait commencer en été 1999. Il faudra ensuite vidanger les 5000 tonnes de sodium liquide utilisés dans cette centrale comme fluide caloporteur (le sodium explose au contact de l'eau et s'enflamme au contact de l'air), avant de procéder à un long et délicat démontage de cette installation.

Conclusion

A l'origine, les autorités françaises voulaient faire de Creys-Malville une centrale exemplaire, afin de prouver au monde entier que la filière dite de la «surgénération» pouvait révolutionner l'industrie nucléaire. Dans la pratique, cette centrale a connu une succession de problèmes de toutes sortes, mettant en danger l'environnement et faisant courir d'énormes risques à toute la population d'une vaste région, voire de plusieurs pays limitrophes. Il aura fallu une conjonction de multiples efforts et de prises de conscience, ainsi qu'un changement de gouvernement en France, pour mettre un terme à cette aventure.

La décision du gouvernement français d'abandonner Superphénix correspond entièrement aux attentes du Conseil administratif, du Conseil municipal, du «collectif pour l'arrêt de Superphénix» et de la population genevoise, car ils se sont mobilisés pendant plus de dix ans pour obtenir l'arrêt définitif de cette centrale.

Première collectivité publique à se joindre aux procédures, la Ville de Genève a été très active au sein du «collectif pour l'arrêt de Superphénix». Elle a égale-

¹¹ Selon une étude menée en 1996 par la Cour des comptes.

¹² Selon un rapport remis en juillet 1998 par M. Christian Bataille, député socialiste.

ment participé de manière déterminante au choix des moyens juridiques à engager, ainsi qu'à leur coordination et à leur financement. La Ville de Genève a ainsi joué un rôle prépondérant dans le déroulement des événements.

Grâce à la détermination des autorités genevoises et du «collectif pour l'arrêt de Superphénix», les procédures menées à l'encontre de la centrale nucléaire de Creys-Malville ont abouti. En effet, tous les décrets nécessaires au fonctionnement de la centrale ont été annulés par le Conseil d'Etat français et le Tribunal administratif de Paris.

La centrale nucléaire de Creys-Malville étant désormais fermée et vouée au démantèlement, on peut considérer que les objectifs des motions N^{os} 1190, 109 et 216 ont été atteints.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Jean Erhardt

Le conseiller administratif:

Alain Vaissade

Annexe: copie du décret ministériel N° 98-1305, du 30 décembre 1998, relatif à Creys-Malville

M. Jean-Pascal Perler (Ve). J'aimerais quand même dire à cette assemblée que, depuis un certain nombre d'années, la Ville de Genève se bat contre la centrale de Creys-Malville et contre la surrégénération. Les Verts ne tiennent pas à tirer la couverture à eux, parce que, dans toute cette affaire, il a fallu la ténacité de beaucoup de personnes, de beaucoup de conseillers municipaux, tous partis confondus, et cela depuis plusieurs législatures. Il a fallu que la Ville soit tenace, insiste, écrive, mandate des avocats, on a même un avocat très connu qui, depuis, est devenu conseiller d'Etat. Bref, Creys-Malville, c'est fini, et nous en sommes heureux. *(Quelques applaudissements.)*

6. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Bernard Lescaze et Claude Miffon, acceptée par le Conseil municipal le 14 mai 1991, intitulée: «Financement du Grand Théâtre» (M-423)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal prie le Conseil administratif d'entreprendre d'urgence les démarches utiles pour associer les communes au financement du Grand Théâtre, notamment en faisant couvrir une part de la subvention d'exploitation du Grand Théâtre par l'Association des communes genevoises ou en différenciant le prix des places entre contribuables de la Ville et d'autres communes.

D'autre part, il sera demandé au Conseil d'Etat une aide correspondant aux prestations qui lui sont offertes.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le texte de la motion souhaite que des démarches utiles soient entreprises pour associer les communes au financement du Grand Théâtre, notamment en faisant couvrir une part de la subvention d'exploitation du Grand Théâtre par l'Association des communes genevoises ou en différenciant le prix des places entre contribuables de la Ville et d'autres communes.

¹ «Mémorial 148^e année»: Développée, 4444.

Cette motion semble dépassée, ou précisée par d'autres motions plus récentes, notamment:

- M-374: «Du Grand Théâtre municipal à l'Opéra régional»;
- M-379: «Pour une meilleure répartition des charges du Grand Théâtre» (toutes deux écartées par le plénum en débat),
- M-377: «Pour une différenciation des tarifs des institutions culturelles et sportives de la Ville de Genève tenant compte de la répartition des charges et des recettes entre collectivités publiques (pour un tarif résident Ville de Genève) (lors du débat, cette motion a été renvoyée en commission pour examen).

L'Association des communes genevoises a contribué aux travaux de réfection de la machinerie de scène (terminés en 1998) par une contribution de 1 million de francs. Elle s'est en outre engagée à contribuer, en l'an 2000, aux charges d'exploitation du Grand Théâtre à hauteur de 1 million de francs également.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Alain Vaissade

7. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Alain Guyonnet, Pierre-Charles George, Guy Valance, Guy Savary et M^{me} Isabelle Mili, acceptée par le Conseil municipal le 16 avril 1996, intitulée: «Concours de composition de jazz» (M-166)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre rapidement la création du «Concours international de composition de thèmes de jazz de la Ville de Genève».

Il s'agira d'une manifestation annuelle destinée à promouvoir la création de nouvelles mélodies de jazz et, par voie de conséquence, à renforcer l'image de cette musique par des moyens modestes supplémentaires.

¹ «Mémorial 153^e année»: Développée, 3784.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le département des affaires culturelles a demandé en avril 1997 à l'un des motionnaires, M. Alain Guyonnet, de préparer un projet de concours de composition dans le domaine du jazz, conformément au vœu exprimé par la motion. Ce projet a été reçu avec réticence par certains milieux du jazz, et il n'a pas levé les difficultés évoquées dans ses débats par la commission des beaux-arts, ni ouvert les pistes de partenariat jugées indispensables dans le domaine du sponsoring.

En conséquence, le département des affaires culturelles a considéré que la nécessité d'organiser un tel concours ne s'imposait pas, ce d'autant qu'aucune autre demande de ce type n'a jamais plus été exprimée.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Alain Vaissade

8. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des beaux-arts, acceptée par le Conseil municipal le 17 juin 1998, intitulée: «Pour la création de trois espaces publics pour l'exposition temporaire d'œuvres d'art» (M-258)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal, constatant la réussite de l'expérience de mise à disposition de l'espace public de la rotonde du Mont-Blanc, invite le Conseil administratif à:

- mettre à disposition deux autres lieux publics permettant la présentation d'œuvres d'art, en veillant à leur diversification;
- confier la gestion de ces espaces à une ou plusieurs associations préoccupées de créations d'artistes ou de promotions d'œuvres d'art, et selon les mêmes conditions que pour la rotonde du Mont-Blanc;
- favoriser la promotion de ces lieux d'exposition.

¹ «Mémorial 154^e année»: Développée, 4810.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'idée de mettre à disposition des espaces publics pour l'exposition temporaire d'œuvres d'art n'est pas mauvaise en elle-même. Ce serait, à un premier niveau déjà, une entreprise à caractère social, compte tenu des difficultés rencontrées par certains artistes à trouver des espaces d'exposition, que ce soit dans des galeries ou des espaces publics officiels.

Cependant, la mise en œuvre d'une telle idée ne constitue pas automatiquement une activité culturelle véritable, aucune garantie n'étant donnée quant à la structuration d'un programme d'exposition, à la rigueur de la sélection et à la qualité des œuvres.

Il semble peu réaliste de penser que ce type de présentation régulière puisse être véritablement assumée par les intéressés. Il est évident que les services publics vont être sollicités, soit le Fonds municipal d'art contemporain, soit des services de la voirie, ou encore des services du département des affaires culturelles, car de telles présentations publiques demandent une gestion et des moyens, même modestes. Il faudra donc disposer de ressources pour faire face aux besoins. Ces ressources devront être allouées en plus des budgets actuels ou soustraies à d'autres activités.

De plus, l'espace urbain est déjà envahi par une pléthore d'objets, qu'il s'agisse des œuvres qui ont été mises en place par les pouvoirs publics, de différents éléments du mobilier urbain ou encore des panneaux de signalisation qui ont trait au trafic et à l'information.

Une véritable politique culturelle de présentation et d'exposition d'œuvres doit être menée par le biais d'institutions qui sont compétentes et qui disposent de l'infrastructure et des crédits nécessaires. Le CARAR, par exemple, peut répondre à toute une série de demandes, car il dispose de la Halle sud, en l'Ile, et d'une subvention.

En conclusion, nous considérons que la diversification de l'exposition d'œuvres dans les espaces publics, en confiant la gestion de ces espaces aux usagers eux-mêmes, ajoutera à la confusion, au manque de lisibilité et de visibilité actuels, sans apporter de soutien efficace aux créateurs. La meilleure manière de répondre à cette motion reviendrait à confier cette mission au service du Fonds municipal d'art contemporain et d'inscrire à son budget le crédit nécessaire à la réalisation de ce projet.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Jean Erhardt

Le conseiller administratif:

Alain Vaissade

9. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Alain Marquet, René Grand, Daniel Künzi, Guy Savary et Alain Dupraz, acceptée par le Conseil municipal le 16 juin 1999, intitulée: «Pour un aménagement du parc de l'Ancien-Palais respectueux des accords passés» (M-1)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de poursuivre l'exécution de l'aménagement selon les décisions du groupe de travail;
- de mandater M. Robellaz pour l'exécution de son projet consensuel;
- de réaliser le mini-terrain de football demandé par les habitants;
- de supprimer la structure de béton installée hors accord, afin de réaliser, à sa place, la construction des aménagements destinés aux enfants.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Comme annoncé lors de la séance du Conseil municipal du 16 juin 1999, une réunion a été tenue entre l'administration municipale et les représentants des habitants du quartier, en présence de M. Ch. Ferrazino, conseiller administratif au département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie, en date du 30 juin dernier.

Un accord a été trouvé concernant l'installation d'un mini-terrain de football sur la grande pelouse, emplacement qui fera l'objet d'une évaluation par le même groupe de travail après quelques mois d'utilisation.

M. Robellaz, artiste, a été mandaté par le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public pour l'élaboration de son projet. Le groupe de travail en suivra l'évolution.

Pour ce qui concerne le sort réservé à la structure de béton, le groupe de travail a voulu laisser à M. Robellaz le temps de développer son projet et d'évaluer son intégration.

La première étape de l'aménagement a été achevée le 3 juillet passé et le parc a été ouvert au public. La deuxième phase de travaux est prévue pour le

¹ Développée, 268.

Question écrite: retrouvé mort dans un immeuble à encadrement infirmier

début 2000. Les jeux pour les enfants seront installés dès que le projet de M. Robellaz sera accepté.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Jean Erhardt

Le conseiller administratif:

Christian Ferrazino

10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Jean-Pascal Perler, du 13 janvier 1999, intitulée: «Retrouvé mort dans un taudis (IEI) appartenant à la Ville de Genève» (QE-89)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le 15 décembre 1998, il a été découvert le cadavre en décomposition d'une personne âgée de 82 ans et résidant dans l'immeuble à encadrement infirmier de Sainte-Clotilde.

Quels sont les résultats de l'enquête, lancée par M. Rossetti, qui devraient éclaircir le Conseil municipal sur ce dysfonctionnement inadmissible?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le 23 décembre 1998, la *Tribune de Genève* annonçait qu'un homme avait été trouvé mort dans un taudis malgré l'encadrement des infirmières du service social de la Ville de Genève.

Au lendemain de ce drame, une enquête a été ordonnée par M. Michel Rossetti, alors en charge du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

De cette enquête, il ressort que le locataire, impeccable dans sa tenue et cohérent dans ses propos, a toujours fait illusion, à tel point que personne, ni parmi ses voisins, ni dans l'équipe infirmière de l'immeuble, ne pouvait imaginer qu'un drame de la solitude se déroulait dans cet immeuble et qu'il connaîtrait une issue aussi tragique.

¹ «Mémorial 156^e année»: Annoncée, 3064.

Question écrite: retrouvé mort dans un immeuble à encadrement infirmier

Dès lors que cet homme refusait tout contact avec le personnel infirmier de l'immeuble, il est évident que son décès ne peut, en aucun cas, lui être imputé.

Rappelons ici les rapports contractuels alors en vigueur dans les immeubles à encadrement infirmier (IEI): les locataires signent avec la Gérance immobilière municipale (GIM) un contrat de bail traditionnel. Le personnel infirmier est à bien plaisir, à leur disposition. Il propose ses services mais n'intervient qu'à la demande expresse des intéressés, dès lors que les personnes sont chez elles.

Afin de lever une certaine ambiguïté, une des indications figurant à l'entrée de l'immeuble a été modifiée afin de préciser «Infirmier Michel-Simon». De plus, en accord avec la GIM, un avenant au bail est aujourd'hui soumis à la signature du locataire qui précise les limites de l'intervention du personnel infirmier et qui, surtout, propose au locataire, soit de confier sa clé d'appartement en cas de nécessité, soit d'établir une décharge mentionnant clairement son refus.

Enfin, il convient de noter qu'une réflexion est en cours, indépendamment de cet événement tragique, afin de réfléchir à l'avenir des IEI. Compte tenu de l'évolution actuelle, il semble que la structure et les prestations proposées soient plus nécessaires que jamais. Reste à définir sans doute plus précisément la place des IEI dans le champ médico-social genevois. A ce sujet, les discussions avec l'Etat vont être relancées.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Je remercie M. Tornare, magistrat chargé du département des affaires sociales, de sa réponse. Cependant, je tiens à rappeler certains faits qui me tenaient à cœur. On a eu certaines discussions sur les immeubles à encadrement infirmier (IEI) en automne 1998, pour savoir si la Ville allait se «débarrasser» de ces immeubles au profit de l'Hospice général. On nous a seriné qu'il y aurait des manques dans les prestations si on changeait de système. Lorsque je vois les faits, je me rends compte que – permettez que je lise juste une phrase dans la réponse du Conseil administratif concernant les rapports contractuels dans les IEI – le «personnel infirmier est à bien plaisir, à leur disposition. Il propose ses services mais n'intervient qu'à la demande expresse des intéressés, dès lors que les personnes sont chez elles». Toujours dans cette réponse, il est cependant mentionné qu'«un avenant au bail est aujourd'hui soumis à la signature du locataire» pour, justement, éviter ce genre de problèmes. On nous avait dit qu'on proposait un encadrement important dans ces IEI, par rapport aux établissements médico-sociaux (EMS) de l'Hospice général, mais, en fin de compte, ce n'était pas tout à fait vrai.

Je terminerai cette intervention en disant que je suis très satisfait de voir le magistrat nous indiquer que les discussions avec l'Etat à ce sujet vont être relancées.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Merci, Monsieur Perler, de ces remarques. L'événement en question est arrivé en décembre 1998. Vous savez que les élections ont eu lieu le 2 mai 1999. Je ne veux toutefois pas incriminer mon prédécesseur. Je me suis rendu dans les IEI dès le 2 juin de cette année pour discuter avec les infirmières et relancer une certaine dynamique, parce qu'il y avait une démotivation de leur part, à la suite de critiques tous azimuts, soit de la Ville soit de l'Etat.

Je dois dire que, sur un dossier bien précis, dont je parlerai demain à 17 h (car j'attends des renseignements de M^{me} Brunschwig Graf), concernant les enfants kosovars qui sont logés dans les studios mis à disposition par la Ville de Genève à la rue Michel-Simon, les infirmières ont accompli un travail remarqué et remarquable. Elles ont vraiment réussi à apaiser les conflits naissants. En effet, dans le quartier, certains voisins de l'immeuble où se trouvaient les réfugiés avaient des réactions parfois de rejet ou xénophobes. Grâce à ces infirmières, on a pu obtenir des informations et faire revenir, avec la bienveillance voulue, à de meilleurs sentiments ceux qui attaquaient ces réfugiés. Elles ont donc réussi à supprimer les conflits entre les réfugiés et les habitants du quartier.

11. Motion de MM. Jean-Pierre Lyon, Didier Burkhardt, M^{mes} Catherine Gonzalez-Charvet et Marie Vanek: «Pour l'automatisation du versement des prestations municipales aux personnes âgées» (M-394)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- les prestations versées par la Ville de Genève (155 francs par mois) aux bénéficiaires d'une rente AVS et d'une prestation cantonale aux personnes âgées sont allouées sur demande des ayants droit;
- il en résulte qu'un certain nombre de personnes qui seraient en droit de bénéficier de la prestation municipale ne la reçoivent pas;

¹ «Mémorial 156^e année»: Annoncée, 3736.

- le système du versement d'une prestation sociale importante sur demande du bénéficiaire est obsolète;
- c'est ainsi que le versement automatique de prestations sociales a été introduit, il y a de nombreuses années déjà, en ce qui concerne les prestations cantonales aux personnes âgées et les allocations d'études;
- le recours à l'informatique permet d'établir facilement des listes de personnes répondant à certains critères financiers découlant de leurs déclarations fiscales, de sorte que le versement automatique de prestations ne pose pas de problèmes,

le Conseil municipal charge le Conseil administratif d'obtenir auprès de l'Etat la liste des personnes âgées résidant en ville de Genève qui répondent aux conditions d'octroi de la prestation municipale aux personnes âgées et de verser dorénavant automatiquement cette prestation aux ayants droit.

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). Dans la motion, je souhaite remplacer le mot «allocation(s)» par «prestation(s)». C'est une erreur de notre part. (*Corrigé au Mémorial.*)

Si, à l'Alliance de gauche, nous avons déposé cette motion, c'est que nous avons constaté que des personnes ayant droit à cette prestation ne l'ont pas. Ces prestations devraient être systématiquement versées aux personnes qui sont déjà au bénéfice de prestations de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA), car toute personne touchant ces dernières a déjà fait des démarches, et nous savons tous que cela est difficile. Actuellement, il y a environ 8000 personnes qui reçoivent l'aide de l'OCPA, mais seulement 5000 personnes touchent les prestations sociales de la Ville de Genève. Pour nous, toute personne vivant dans notre ville et bénéficiant de l'aide de l'OCPA devrait recevoir la prestation sociale municipale.

L'Alliance de gauche renverra cette motion à la commission sociale et de la jeunesse pour qu'une étude et une audition des secteurs concernés puissent être faites. Mesdames et Messieurs, je vous invite à accepter cette motion et à la renvoyer à la commission sociale et de la jeunesse. Je vous remercie.

Préconsultation

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Notre groupe accueille avec beaucoup d'intérêt cette motion concernant l'automatisation du versement des prestations municipales aux bénéficiaires des prestations cantonales habitant en ville de Genève.

Cette motion va dans le sens de nos préoccupations concernant les personnes qui pourraient obtenir de l'aide et qui n'osent pas la demander ou qui ignorent cette possibilité. Le Parti du travail a maintes fois essayé d'obtenir l'automatisation des prestations complémentaires cantonales. Cette motion représente un premier pas et nous acceptons donc son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse, en sachant bien évidemment qu'il s'agit là d'une volonté politique, les questions techniques étant très faciles à résoudre.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Je rappellerai, pour les personnes qui n'ont pas suivi cette affaire au niveau de notre Conseil municipal, que, lorsque je suis entré dans ce Conseil, des locaux contenant des produits de première nécessité avaient été mis à la disposition des personnes qui n'avaient que le revenu minimal de l'AVS pour vivre. Ces locaux étaient situés dans différents quartiers de notre Ville, mais on s'est aperçu que certaines personnes rencontraient des difficultés pour aller s'y approvisionner. L'ensemble de ce Conseil municipal – c'était alors l'Entente qui détenait la majorité – a trouvé une solution pour aider ces personnes en décidant de leur octroyer une prestation mensuelle. Au fur et à mesure de l'évolution du coût de la vie, cette prestation a été adaptée, ce qui fait que nous en sommes arrivés maintenant à ces 155 francs par mois pour les personnes qui remplissent certaines conditions édictées par l'OCPA. Ces conditions concernent notamment le revenu provenant de l'AVS et le montant des comptes d'épargne. A l'époque, l'épargne personnelle ne devait pas dépasser 6000 francs. Cette procédure est gérée par l'Hospice général et le Service social de la Ville de Genève.

Pour donner un exemple, lorsque nous avons eu, il y a plus d'une année, lors de l'étude du budget 1998, une réduction de l'ordre de 3,8 millions sur la ligne budgétaire des prestations municipales aux personnes âgées, tout le monde a été un petit peu surpris. Tous partis confondus, la plupart d'entre nous connaissaient des personnes qui vivaient dans des conditions très modestes. On s'est aperçu, en auditionnant le service dirigé actuellement par M. le conseiller administratif Tornare, que seules 82 personnes étaient concernées et que la somme allouée pour ces prestations n'était plus nécessaire. La commission a été un petit peu étonnée et a trouvé presque normal qu'on adapte cette ligne budgétaire. En me renseignant auprès des responsables de l'Hospice général, du Service social de la Ville de Genève et du Département de l'action sociale et de la santé de M. le conseiller d'Etat Guy-Olivier Segond, je me suis aperçu que les chiffres qu'on nous avait donnés ne correspondaient pas à la réalité. Environ 8000 personnes à Genève touchent l'AVS. Parmi celles-ci, entre 5000 et 6000 touchent une aide de l'OCPA, qui leur permet de compenser un peu le deuxième pilier et de vivre dans des conditions convenables. La Ville de Genève a instauré, comme différentes communes, une prestation pour toutes les personnes qui touchent l'aide de l'OCPA et

qui n'ont bien souvent qu'une rente minimale de l'AVS parce qu'elles n'ont pas travaillé ou alors travaillé dans des secteurs n'octroyant que des revenus modestes. On s'est aperçu que, sur les 8000 personnes à l'AVS, 4900 étaient concernées par cette affaire des prestations municipales. J'ai apporté à la commission des finances un tableau comportant tous ces chiffres avec des preuves à l'appui, et celle-ci s'est rendu compte que quelque chose ne jouait pas. Il en a découlé un très long débat pour savoir comment rétablir le montant qui avait été retranché du budget 1998, parce qu'il fallait convaincre les groupes politiques que la commission des finances avait fait une étude très détaillée et que les données du budget ne jouaient pas. J'ai fait le rapport de minorité N° 285 C pour expliquer cette situation et je vais vous en lire quelques paragraphes.

«Prestations municipales (pour personnes âgées) / 1997: 9 450 000 francs / 1998: 5 625 000 francs / Réduction de 3 825 000 francs qui a été confirmée par une majorité de la commission des finances.

»Il faut signaler que la commission des finances a reçu un message du Conseil administratif de trois pages sur ce problème et une explication de la réduction de l'aide aux personnes âgées qui bénéficient de l'AVS et d'une rente OCPA. Ce sont donc des personnes qui vivent avec le minimum vital. Pour les aider, la Ville de Genève, depuis de nombreuses années, leur alloue une allocation de 155 francs par mois. Cette aide, que l'on veut réduire à 80 francs par mois, est extrêmement importante pour elles.»

Alors, Mesdames et Messieurs, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, la commission des finances a extrapolé et a pris conscience de la gravité de la situation, à savoir que ces personnes dont on proposait de réduire les prestations municipales ne toucheraient jamais le deuxième pilier; que celles qui le toucheraient seraient celles qui auraient cotisé depuis leur jeunesse et qui pourraient espérer, après trente ou trente-cinq années de cotisations, toucher une rente complète et avoir une vie décente.

Mesdames et Messieurs, étant donné que l'objet que nous traitons implique toute une série de données, il serait préférable, comme l'a dit notre cheffe de groupe, Marie Vanek, que la commission sociale et de la jeunesse fasse un rapport très détaillé à ce sujet, afin que l'ensemble de ce Conseil municipal puisse statuer, trancher et peut être apporter des compléments qui permettront peut-être d'améliorer la situation de certaines personnes.

L'audition du Conseil administratif, des personnes qui collaborent avec le magistrat directement concerné, de l'Hospice général, de l'Etat, de l'OCPA, etc., donnera un rapport très intéressant et nous apportera probablement une série de données auxquelles nous n'avions peut-être pas encore pensé et grâce auxquelles on montrera, au niveau de notre commune, que l'on veut essayer d'améliorer la

vie de ceux qui en ont véritablement besoin. Il faut quand même relever que ces personnes qui ont travaillé durant quarante-cinq ou cinquante ans, malgré un emploi peu rémunéré, ont aidé l'économie genevoise.

Il est vrai que la méthode de versement employée actuellement est un peu archaïque, elle doit dater d'avant les deux dernières guerres... Je pense que procéder à une adaptation, comme l'a fait l'OCPA, comme l'a fait l'AVS, permettrait d'améliorer les conditions de vie de notre population genevoise et de ceux qui ont travaillé pour l'économie genevoise.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Les radicaux vous proposent d'amender la motion N° 394 en modifiant la fin de l'invite au Conseil administratif ainsi:

Projet d'amendement

«... la prestation municipale aux personnes âgées, d'informer personnellement chacune d'elles sur la possibilité d'obtenir une allocation municipale de 155 francs par mois. »

En effet, ainsi que nous l'avons toujours dit, notamment lors des travaux de la commission sociale et de la jeunesse, les radicaux, considérant que la situation des retraités, c'est-à-dire de ceux qui reçoivent aujourd'hui une retraite, s'améliore d'année en année et que l'allocation municipale complémentaire n'a plus le même impact qu'autrefois, désirent, d'une part, que l'argent aille aux gens qui en ont véritablement besoin, et, d'autre part, qu'une appréciation personnelle de chaque cas permette, le cas échéant, d'octroyer une somme peut-être plus importante que celle qui est allouée actuellement.

M. Didier Bonny (DC). Je vais moi aussi faire un petit retour en arrière mais pas aussi lointain que M. Lyon et, rassurez-vous, je serai plus bref.

En décembre 1998, lors de la séance du Conseil municipal où nous avons voté le budget 1999, nous avons abondamment parlé des aides financières de la Ville. Personnellement, j'avais rédigé, au nom du PDC, un rapport de minorité qui visait à mieux répartir les prestations sociales entre familles à faible revenu et les personnes âgées résidant en ville de Genève. Cette proposition avait été refusée par une Alternative qui avait fait le double choix suivant: premièrement, de ne pas toucher, même de 15 francs par mois, à la somme allouée aux personnes âgées – ce que l'on peut comprendre; deuxièmement, et surtout, de ne pas augmenter d'un seul centime les allocations sociales aux familles dans le besoin, ce

qui est par contre incompréhensible, quand on sait que les revenus de ces familles sont nettement inférieurs à ceux d'une personne âgée bénéficiant des aides sociales cantonales et municipales.

Cependant, que voit-on aujourd'hui? Plutôt que de revenir devant ce Conseil avec une motion allant dans le sens de mes propositions du mois de décembre, dont le coût s'élevait à 700 000 francs, l'Alliance de gauche, version SolidaritéS, qui a déclaré *urbi et orbi* que l'équilibre budgétaire était le dernier de ses soucis, revient à la charge pour étendre les prestations aux personnes âgées. On croit rêver, ce d'autant plus que tout le monde sait qu'avec l'introduction, en principe l'année prochaine, du revenu minimum de réinsertion (RMR), la Ville devra revenir sur son système d'aides financières.

Je me plais toutefois à faire remarquer que, dans le budget 2000, M. Tornare a augmenté de 500 000 francs la ligne concernant les allocations sociales. Ainsi, on peut refuser une proposition en décembre, en tant que conseiller municipal, et la prendre à son compte une fois que l'on est devenu conseiller administratif. (*Remarques de M. Tornare.*) Monsieur Tornare, j'ai très bien vu ce que vous aviez voté, puisque ce vote s'est effectué bloc par bloc.

En résumé, la motion N° 394 va, premièrement, à l'encontre de ce que nous défendons, c'est-à-dire un meilleur ciblage des aides sociales, particulièrement en direction des familles en difficulté. Le vote sur l'assurance maternité ne peut, hélas que renforcer ce point de vue. Deuxièmement, cette motion tombe à un mauvais moment pour les raisons que j'ai expliquées plus haut.

Vous l'aurez donc compris, le PDC refusera l'entrée en matière sur cette motion.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Vous me permettrez, au nom du groupe libéral, d'émettre quelques petites remarques.

En fait, ce n'est pas seulement depuis le dernier débat budgétaire, mais depuis bientôt deux débats budgétaires que l'opportunité, voire la nécessité des prestations municipales a été mise en doute.

Pour mémoire, une étude comparative effectuée en 1998, dans le cadre des travaux pour la Table ronde cantonale, a démontré qu'à revenu brut égal, et après déduction de l'impôt, les familles bénéficiaires de l'OCPA avaient un revenu net inférieur et, dans certains cas, de plusieurs milliers de francs, à celui des familles qui se trouvaient dans la vie active.

Actuellement, en ville de Genève, il y a 3400 bénéficiaires des prestations municipales, ce qui représente, au budget 1999, 7,4 millions de francs, et nous

aurons vraisemblablement un dépassement d'au moins 1,5 million sur cette dépense. Si d'aventure vous acceptiez d'entrer en matière et de voter pour l'automatisme des prestations municipales, nous aurions 7600 bénéficiaires en ville de Genève, ce qui porterait la dépense à 9 ou 10 millions de francs supplémentaires. Ainsi, les motionnaires devraient trouver environ 9 à 10 millions supplémentaires dans le budget 2000 ou, s'ils entendent mettre déjà cette automatisme en vigueur pour la fin de l'année, vous auriez à trouver 2 à 2,5 millions de francs et, comme vous le savez, toute nouvelle dépense doit être compensée par une nouvelle recette.

Il convient en outre de relever que chaque bénéficiaire des prestations de l'OCPA est informé de cette possibilité de bénéficier des prestations municipales. Si celui-ci ne fait pas usage de ce droit, c'est qu'il estime vraisemblablement ne pas en avoir besoin. (*Remarque de M. René Grand.*) Je me suis renseigné auprès des services sociaux, Monsieur Grand.

En outre, à la lecture du rapport à l'appui du budget 2000, nous pouvons constater que le magistrat en charge du département des affaires sociales souhaite apporter un soutien particulier aux familles monoparentales, qui sont effectivement les plus vulnérables, et je ne peux que le féliciter d'agir dans ce sens. En revanche, nous constatons qu'il n'envisage nullement d'augmenter le montant affecté aux prestations municipales, nonobstant les résultats des comptes 1998 et vraisemblablement de 1999, qui sont largement meilleurs que ce qui était prévu au budget.

Vous l'aurez compris, le groupe libéral ne partage pas l'enthousiasme des motionnaires pour ce saupoudrage supplémentaire et vous invite à rejeter la motion N° 394, déposée le 17 mars 1999, en pleine campagne électorale.

M. René Grand (S). L'Alternative est entièrement d'accord pour dire qu'il est juste que les personnes ayant droit à une prestation en soient informées. Contrairement à ce que vient de dire mon préopinant, l'OCPA ne renseigne pas systématiquement les personnes qui auraient la possibilité de demander une prestation à leur commune. Il y a 45 communes dans le canton et il y a différents systèmes communaux pour compléter l'aide de l'OCPA.

J'aimerais apporter quelques précisions au sujet de la motion N° 394 et vous expliquer la différence qu'il y a entre les prestations et les allocations. Cela pourra peut-être éclaircir le débat qui devrait, à mon avis, avoir lieu à la commission sociale et de la jeunesse.

Les prestations sociales municipales complètent le revenu des personnes qui non seulement ont l'AVS, mais aussi l'AI. Personne n'en a parlé. Les gens qui

sont au bénéfice de l'AI ont droit à un complément cantonal – Office cantonal des personnes âgées et des invalides – et, si elles ont la prestation cantonale, elles peuvent demander un complément à leur commune. En Ville de Genève, il y a un règlement pour les prestations, pour les allocations; dans d'autres communes, c'est à bien plaisir, et il faut s'adresser à M. le maire ou bien au secrétaire communal.

Pourquoi y a-t-il si peu de demandes d'allocations municipales? Je rappelle que la principale difficulté pour toucher une allocation de 155 francs par mois vient du fait qu'une personne ne doit – tenez-vous bien – pas avoir un revenu supérieur à 1640 francs par mois, ou 2450 francs par mois pour deux personnes. Vous comprendrez bien que, ce règlement n'ayant pas changé depuis de nombreuses années, il y a de moins en moins de personnes qui viennent demander cette allocation. Lorsque des personnes dont le revenu est insuffisant apprennent qu'il y a une possibilité d'obtenir une allocation municipale, elles font leur demande, mais on leur répond qu'il n'est pas possible de la leur octroyer parce que leur revenu est supérieur au barème. C'est pourquoi, il y a plusieurs années, au Service social, les travailleurs sociaux ont approché le magistrat pour lui demander s'il était possible de changer ce règlement qui paraissait désuet et obsolète. Une étude a été faite. La commission sociale et de la jeunesse en a été informée et je crois qu'elle a aussi reçu le document «Analyse des conséquences budgétaires d'une réforme du règlement de l'aide sociale en Ville de Genève», écrit par M. Yves Flückiger, professeur à l'Université, et M. Jean-Marc Falter. Des tas de possibilités étaient envisageables dans un nouveau système qui, comme l'ont dit mes préopinants, tiendrait davantage compte des familles monoparentales, des personnes à budget très modeste, au lieu de ne s'adresser qu'aux personnes âgées ou aux personnes à l'invalidité. Ce rapport n'a pas eu de suite, ce qui explique que, l'année passée, l'Alternative n'a pas voulu relancer immédiatement de nouvelles formulations pour les prestations municipales, sachant que M. Segond avait promis pour le mois de mars de cette année – j'insiste, pour le mois de mars de cette année – un renouvellement du règlement du revenu minimum de réinsertion qui remplacerait l'aide de l'OCPA et toutes les prestations de fin de droit qui sont données aux personnes qui en ont besoin. Malheureusement, cette annonce a été prématurée. M. Segond n'a toujours pas présenté au Grand Conseil ce projet de RMR qui, vraisemblablement, ne deviendra effectif qu'en l'an 2001.

J'aimerais rappeler aussi que l'application de l'automatisme des prestations ne va pas de soi. Pourquoi? Parce que le système suisse n'a rien d'automatique en ce qui concerne les prestations sociales. Je prends l'exemple de l'AVS. Si vous ne demandez pas l'AVS, si vous ne faites pas des démarches à 62, 63 ou 65 ans, vous n'obtenez rien. Même si vous avez payé toutes vos cotisations, il faut faire une demande. Il en va de même pour l'OCPA, et c'est pourquoi le même système a été adopté par la municipalité de la Ville de Genève.

Je rappelle ici que M. Segond, au début de son premier mandat, dans les années 85, je crois, avait informé toutes les personnes qui bénéficiaient de l'OCPA du fait que la Ville de Genève leur donnait la possibilité d'obtenir des prestations complémentaires aux prestations cantonales. Comme l'a rappelé le représentant du Parti libéral, cette année-là le budget avait doublé.

Afin de connaître les conséquences de notre action de ce soir, il est utile d'étudier cela en commission. Le Parti socialiste estime qu'il faut revoir le système des prestations et des allocations municipales, qui est devenu obsolète. Il faut prévoir aussi un nouveau système par rapport au revenu minimum de réinsertion cantonal et je pense que cela s'inscrit dans les nouveaux objectifs du magistrat actuel, M. Tornare.

J'espère que cette proposition sera renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse et, comme l'a dit M. Lyon, que nous aurons un rapport contenant tous les éléments pour pouvoir en juger d'une manière objective.

M. Jean-Pascal Perler (Ve) J'aimerais dire que les Verts ne sont pas très enthousiastes par rapport à cette motion, qui, il faut le mentionner, est tout de même un peu électoraliste, pour deux raisons. La première est qu'elle ne touche pas vraiment les personnes qui ont le plus besoin d'aide. Deuxièmement, son application va coûter très cher. Cependant, sur le fond, le principe de l'automatisation est assez juste. La Ville possède un règlement, et je ne vois pas pourquoi ceux qui auraient droit à une prestation municipale ne devraient pas la recevoir simplement parce qu'ils n'en ont pas fait la demande. C'est pour cette unique raison que les Verts sont d'accord de renvoyer cette motion à la commission sociale et de la jeunesse qui, je l'espère, permettra de rouvrir le débat des prestations et allocations municipales.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI) J'ai écouté très attentivement les différents intervenants, parce que ce sont en général ces interventions qui apportent des éléments intéressants. D'habitude, pour le PDC, M. Didier Bonny a toujours su faire preuve d'une grande lucidité par rapport à ceux qui sont dans le besoin, et j'ai été très surpris de son intervention qui avait comme un arrière-goût de quelque chose qui n'avait pas passé.

Si vous aviez bien lu notre motion – et je remercie M. Grand de l'avoir rappelé – vous auriez constaté que nous proposons de maintenir les directives actuelles. En ce qui concerne les ayants droit – qui sont presque obligés de demander l'aumône, qu'il faut accompagner parce qu'ils n'osent pas demander

quoi que ce soit – il faut que la commission sociale et de la jeunesse trouve un système, tout comme l'OCPA, ou l'Etat, l'a trouvé. Comme l'a dit M. Grand, une fois que vous avez fait votre demande à l'AVS, il y a un automatisme qui se crée. Ceux qui connaissent un petit peu le système de notre Etat social savent que, chaque année, avec le bordereau fiscal, des directives sont données au sujet des comptes d'épargne ou des revenus. Si la personne ne remplit plus ces conditions, il est vrai qu'une coupure se fait.

Ce n'est pas en discutant de cela dans cette salle que nous arriverons à trouver une solution. Avec Marie Vanek, nous avons voulu être un peu plus constructifs. En écoutant tous les partis qui siègent dans ce Conseil municipal, on aura peut-être quelques données qui feront que la motion sera amendée en commission. Il est possible en effet que la commission sociale et de la jeunesse transforme cette motion après l'avoir étudiée et après avoir auditionné un certain nombre de personnes. Que, ce soir, la gauche se batte contre la droite, cela n'amènera rien du tout et quels seront les grands perdants? Ceux qui n'ont que leur rente AVS ou AI pour vivre. Notre motion ne comporte pas d'obligation. Nous ne vous demandons pas de la voter et de la renvoyer au Conseil administratif pour qu'il l'applique. Non, nous avons une autre optique de cette affaire et nous voulons que la commission sociale et de la jeunesse l'étudie. Il est possible qu'en fin de compte on soit surpris, parce que d'autres points auxquels on ne pensait pas auront surgi de cette étude.

Il ne sert à rien de refuser le renvoi de cette motion en commission. Accepter son renvoi en commission ne veut pas dire que vous acceptez la motion. La renvoyer en commission permettra de l'étudier et, probablement, une autre motion, plus concrète, en ressortira. Je ne comprends pas votre entêtement à ne pas vouloir la renvoyer en commission. Si nous avions demandé de renvoyer cette motion au Conseil administratif, je comprendrais que vous y soyez opposés, mais, à la commission, cela ne vous engage à rien, si ce n'est à l'étudier. Si, chaque fois que le Conseil administratif vient avec une proposition et qu'il y a une ligne qui ne nous convient pas, on décide de refuser la proposition, ce ne sera plus possible de travailler correctement.

Je ne sais pas si vous avez constaté que, dans l'enveloppe contenant notre ordre du jour, il y avait également la liste des objets en suspens, laquelle comporte 37 pages! J'espère que la commission va s'accrocher à cette affaire afin de montrer à la population genevoise, notamment aux 8000 personnes concernées par ce problème, que la Ville de Genève essaye de faire quelque chose pour elles.

Alors, voilà, Mesdames et Messieurs, si vous refusez de renvoyer cette motion en commission, les journaux pourront écrire que la gauche est au pouvoir, mais que le parlement est lamentable.

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). J'aimerais remercier M. Grand de nous avoir annoncé qu'il avait en main le rapport de M. Flückiger. C'est un rapport que nous n'avons jamais eu à la commission sociale, d'où notre difficulté à travailler quand il s'agit de savoir où on en est avec les prestations sociales. Je me rappelle avoir déposé une motion signée par tous les commissaires de la commission sociale, pour qu'on puisse travailler sur ce sujet et, actuellement, nous sommes toujours en attente des réponses aux questions adressées, à l'époque, à M. Rossetti. Comment voulez-vous qu'on travaille sur le sujet des prestations sociales si l'on ne dispose pas de l'information nécessaire? J'aimerais que la commission sociale puisse, pour une fois, se pencher sur ce dossier et présenter un rapport, afin que nous puissions enfin voter ces prestations sociales.

La présidente. Monsieur Bonny, vous avez la parole pour la deuxième fois.

M. Didier Bonny (DC). Merci, Madame la présidente, de rappeler que c'est la deuxième fois que j'interviens, donc la dernière. Je voulais simplement dire, premièrement, que nous soutiendrons l'amendement de M^{me} Catherine Hämerli-Lang. Si cet amendement devait être accepté, nous pourrions ensuite voter et entrer en matière sur la motion. Mais, si ce n'était pas le cas, nous en resterions bien sûr à la position que j'ai défendue tout à l'heure.

Deuxièmement, vouloir faire un grand débat sur ces prestations, ces allocations... J'ai été membre de la commission sociale pendant quatre ans, je l'ai également présidée, et j'ai donc pu constater que l'on n'arrête pas d'y parler de ce sujet. On n'avance pas et, comme M^{me} Vanek vient de le rappeler, il y a une motion pendante à la commission sociale; nous attendons depuis des mois et des mois une réponse de la part du Conseil d'Etat, et elle ne vient pas! Alors que voulez-vous faire? Renvoyer cela en commission va donner bonne conscience à certains représentants de l'Alternative. Mais rien ne va se passer, parce que l'on attend toujours, qu'on n'a pas de certitude par rapport aux chiffres, etc. Donc, attendons, laissons cela un petit peu de côté, faisons confiance à M. Tornare, qui, on l'a vu, peut changer d'opinion entre le mois de décembre et le mois de septembre. Je lui fais entièrement confiance; il va parvenir à résoudre ce problème-là; cela va être formidable!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Comme disait M. Ketterer, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. J'aimerais donner certains renseignements. Comme l'a dit M^{me} Marie Vanek et comme vous avez eu la correction de nous le signaler, il est vrai qu'il y a eu au départ une confusion dans l'inti-

tulé de la motion N° 394 entre les prestations et les allocations. J'aimerais apporter quelques précisions, parce qu'on a parfois entendu des contre-vérités de la bouche de certains conseillers municipaux. Je me suis quand même renseigné à la source concernant ces prestations – et non pas allocations – et j'aimerais répondre à deux ou trois conseillers municipaux qui ont posé des questions très directes. (*M. Kanaan bavarde.*) Monsieur Kanaan, s'il vous plaît, c'est assez désagréable de donner des explications quand on a sans cesse du bruit sur sa droite!

En fait, comme l'ont dit certains tout à l'heure, et notamment M. Grand, il s'agit de prestations municipales dont les bénéficiaires potentiels sont ceux de l'OCPA. Au moment de la retraite, chaque personne du troisième âge reçoit une information sur l'ensemble de ses droits: droit à l'AVS, à une prestation complémentaire fédérale, cantonale, municipale pour la Ville de Genève, même si certains prétendent le contraire. C'est pour cela que l'amendement radical me paraît complètement inutile.

Cette prestation de la Ville, on l'a rappelé, qui se monte à 155 francs par mois, est soumise à une obligation de domiciliation en ville de Genève durant cinq ans sans interruption sur les sept années qui précèdent la demande. Aujourd'hui, cette prestation est versée uniquement sur demande du bénéficiaire potentiel, comme vous l'avez dit. Je rappelle, surtout à l'attention du Parti du travail, qu'à la demande de l'AVIVO, un ancien chef de service du Service social, M. Rageth, avait admis que l'AVIVO puisse transmettre directement ses demandes au nom des bénéficiaires potentiels. M^{me} Johnner approuve. Certaines personnes recevant de l'aide du Service social ont manifesté leur étonnement à la suite de l'octroi de cette aide, qu'elles n'avaient pas demandé personnellement et dont elles affirmaient ne pas avoir besoin. Le Service social est donc revenu à la pratique antérieure, soit de ne verser de prestation qu'à la demande expresse du bénéficiaire potentiel lui-même.

Il est à noter qu'au moment du calcul de la rente, l'OCPA ne prend pas en compte la contribution de la Ville, ce qui est contraire au règlement de l'OCPA, lequel stipule que tous les revenus de la personne doivent être comptabilisés. En outre, dans son information officielle, l'OCPA ne mentionne le Service social qu'au titre d'adresse utile – cela est vrai – sans mention explicite de l'aide possible de la Ville.

Il faut savoir – et certains l'ont dit – que l'introduction de la mesure proposée par la groupe SolidaritéS et Indépendants entraînerait certainement le doublement du budget. Cependant, je ne suis pas contre une telle mesure, si vous me la votez au mois de décembre! Je vous le rappellerai, Monsieur Bonny. Si, comme je l'ai dit pendant la campagne électorale, vous voulez peut-être faire un effort envers les personnes du troisième âge – et même du quatrième, puisque c'est de plus en plus une réalité – cela ne me dérange pas! Vous pouvez le faire. Comme

l'a dit quelqu'un ici, il s'agit d'un axe politique. L'acceptons-nous? C'est à nous d'en décider. Il est vrai que renvoyer cet objet à la commission sociale serait très utile. Vous savez qu'il y aura, dès le 1^{er} octobre, une nouvelle cheffe du Service social; vous pourrez parler de ce sujet avec elle, et aussi avec moi.

En ce qui concerne le rapport Flückiger, j'ai toujours été – et je l'ai dit pendant la campagne, je ne change donc pas de discours, Monsieur Bonny – un adepte de la transparence. Je vous communiquerai donc volontiers ce rapport. Mais il contient aussi passablement d'erreurs, à mon avis. M. Flückiger est un spécialiste du droit social, proche des milieux de gauche, mais qui a quand même émis dans son rapport quelques idées et quelques faits contestés.

En ce qui concerne le RMR, il ne faut pas vous faire d'illusions, Monsieur Bonny. Les députés présents ce soir, M. Ferrazino et d'autres pourront le dire, le RMR ne sera pas mis en application le 1^{er} janvier 2000. Il le sera certainement en 2001, voire en 2002, s'il y a un référendum. Et on sait très bien que, par les temps qui courent, le Parti libéral est à l'affût de tout ce qui peut contrer des mesures sociales.

Quant à la diminution du montant alloué à ces prestations municipales dans le budget, il faut savoir qu'avec un certain nombre de personnes du troisième âge, qui ont le deuxième pilier et arrivent à l'âge de la retraite, il y a obligatoirement une diminution du chiffre inscrit dans le budget. Cela n'est pas antisocial, c'est un fait, et c'est heureux. Voilà.

A propos de l'adaptation du paiement, je suis prêt à revoir avec la nouvelle cheffe du Service social cette adaptation que certains jugent digne du XIX^e siècle et à en revoir le règlement, mais pitié! Je suis là depuis moins de cent jours, laissez-moi quand même le temps d'étudier des propositions avec mes services, avec les personnes concernées, avec vous, pour améliorer une situation qu'on m'a léguée.

Je veux aussi consulter les associations de personnes âgées; je l'ai dit lors du discours du cinquantième anniversaire de l'AVIVO, je veux consulter l'AVIVO. Je consulterai aussi d'autres associations de personnes du troisième âge, parce qu'il n'y a pas que l'AVIVO – qui fait l'objet de certaines connotations, c'est vrai; je ne le dis pas avec malveillance, mais c'est une réalité – afin de pouvoir prendre des décisions. Mais, je le dis encore une fois, cela doit se faire après consultation de la commission sociale du Conseil municipal et du plénum; cela rejoint d'ailleurs le discours de législation du Conseil administratif.

La présidente. M. Bonny, qui a été mis en cause, a la parole pour deux minutes.

M. Didier Bonny (DC). Merci, Madame la présidente. Ce n'est pas tant le fait que j'aie été mis en cause qui importe, car M. Tornare s'est montré très correct à mon égard. Simplement, il a dit tout à l'heure qu'il voulait remettre deux ou trois choses au point par rapport à certains propos tenus par des conseillers municipaux. Je me permets également, Monsieur Tornare, de vous manquer un peu de respect, pour dire qu'au niveau du budget et des prestations municipales la ligne est exactement la même que l'année dernière! Il n'y a donc pas de baisse! Il ne faudrait pas que l'on croie, dans ce plénum, qu'il y a une baisse au niveau des prestations municipales, alors que, logiquement, cette baisse devrait effectivement apparaître avec les effets du deuxième pilier; mais le montant est exactement le même, au millier de francs près. Par conséquent, il ne faut pas croire qu'on est en train d'enlever quelque chose aux prestations municipales; ce n'est pas vrai!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Bonny, je viens de dire que, cette année, un certain nombre de personnes du troisième âge vont arriver à la retraite et bénéficier du deuxième pilier. Ne pas changer le chiffre revient donc à l'augmenter, en quelque sorte, au point de vue comptable. Etes-vous d'accord?

M. Didier Bonny (DC). Oui, je suis d'accord, mais tout le monde n'a pas compris cela.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Monsieur Tornare, vous avez dit que les libéraux démagogues, selon ce que vous soutenez, se jetteraient sur chaque occasion de lancer un référendum contre la politique ou contre un choix social du Conseil d'Etat. Je tiens à vous rappeler, Monsieur Tornare, que, quand vous étiez conseiller municipal, vous aviez, sur votre banc, apostrophé un conseiller municipal que vous estimiez ne pas être dans la ligne de la fidèle tradition sociale du Parti libéral, en le traitant de mauvais protestant. Vous vous en souvenez sans doute.

Je tiens à vous rappeler aussi, Monsieur Tornare, que le Conseil d'Etat, ou la Ville, ou l'Etat de Genève, sont dirigés depuis de très nombreuses années par les partis de l'Entente, et que l'Etat de Genève n'a jamais manqué dans ses prestations d'assistance sociale et d'aides aux plus démunis. On peut donc en conclure sans autre que les partis de l'Entente ont fait la preuve de leurs sentiments à l'égard des vocations sociales; par contre, ils estiment que les dépenses affectées au social ne doivent pas être liées à l'arrosage mais à la satisfaction des besoins primaires. Vous le savez fort bien.

M. Pierre Losio (Ve). Moi, je suis sidéré par ce débat! Il ne reste plus qu'à désigner un rapporteur maintenant! Je vous demande, Madame la présidente, de faire un appel aux chefs de groupe, afin que, lors de débats d'entrée en matière, quelle que soit l'importance des sujets, on puisse avoir une position de chaque parti et voter après. On va en commission ou on n'y va pas! Mais on a fait le travail de la commission ici! Il ne reste plus qu'à savoir qui est le rapporteur et on peut faire le rapport, qu'on vous rendra demain matin! Je suis sidéré!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je ne vais pas polémiquer à la veille des votations cantonales du 26 septembre avec mon collègue M. Froidevaux, pour qui j'ai beaucoup d'estime (je suis sûr qu'il est un bon catholique!). Simplement, j'ai écouté hier l'émission sur les élections nationales; Monsieur Froidevaux, votre collègue de parti, M. Jacques-Simon Eggly, a été très brillant. Toutefois, les journalistes l'ont attaqué sur le social, et c'est vrai que, sur ce domaine-là, il a vraiment été très mauvais. Il l'a même reconnu. Quand on lui a posé la question de la privatisation des hôpitaux proposée par les radicaux, il a même répondu qu'il n'avait aucune idée, qu'il n'avait pas réfléchi à la question. C'était assez pitoyable de la part d'un politicien comme lui.

La présidente. Si nous pouvions rester sur le débat du Conseil municipal et ne pas faire encore le débat du national, je crois que ce serait une bonne chose! Nous passons au vote de l'amendement du Parti radical, de M^{me} Hämmerli-Lang.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Hämmerli-Lang est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion amendée et son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse sont acceptés à l'unanimité.

12. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

13. Interpellations.

Néant.

14. Questions.

orales:

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'ai une réponse à apporter à deux questions orales de M^{me} Künzler, du 29 juin 1999. Est-elle là? Oui. Cela concerne l'école de Cayla.

M^{me} Künzler souhaite savoir pourquoi l'école de Cayla ne dispose pas d'un restaurant scolaire, alors que celui de l'école voisine du Devin-du-Village, qui accueille les enfants de Cayla, est saturé. Madame, une étude menée avec les responsables du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) est en cours, afin de connaître les effectifs parascolaires et de vérifier si les infrastructures existantes aux alentours ne sont pas suffisantes pour accueillir les enfants présents. En effet, la création d'un réfectoire à l'école de Cayla poserait d'importants problèmes au niveau des locaux et de l'équipement. Cette option ne peut donc pas être envisagée sans que toutes les autres pistes soient étudiées.

En ce qui concerne la deuxième question, qui date de la fin juin, M^{me} Künzler s'étonnait de voir l'école de Cayla ouverte jour et nuit. Cette remarque est sans doute due au fait qu'en fin d'année scolaire les enseignants passent parfois une partie de leur soirée à ranger du matériel dans les classes. D'ordinaire, ce bâtiment est fermé chaque soir par le concierge après le départ des sociétés, à 22 h. Par ailleurs, l'école de Cayla fait l'objet d'une surveillance nocturne effectuée par une entreprise spécialisée, en raison de son isolement dans le quartier. Je ne sais pas si vous êtes satisfaite de ces deux réponses. Merci.

M. Roberto Broggin (Ve). J'ai pris l'ascenseur situé à côté de la bibliothèque de la Cité, et une citoyenne m'a fait remarquer que l'entretien de ce bâtiment laissait un peu à désirer. Je voudrais savoir qui s'occupe de cet entretien. Je pense que c'est certainement le Service des bâtiments de la Ville de Genève, à moins que ce ne soit la GIM. Il y a une verrière dont j'ai effectivement dû reconnaître qu'elle était assez sale. On pourrait peut-être donner un petit coup de jet ou engager un concierge? On devrait faire quelque chose. C'est tout!

La présidente. On vous répondra ultérieurement.

M. François Sottas (AdG/TP). Ma question s'adresse particulièrement au conseiller administratif chargé de la Voirie et des travaux, M. Ferrazino. Cela concerne le chantier de la route de Chêne, déclaré ouvert depuis hier, d'après ce

que j'ai lu dans la presse la semaine passée. Ce sujet a été traité à la commission des travaux et par ce Conseil, qui l'a pour finir accepté. Mais à cette époque-là – je faisais alors partie de la commission des travaux – on a parlé de la distance séparant l'axe des deux voies du tram et le bord du futur site propre, si on peut appeler cela un site propre. Cependant, il y aura quand même une bordure de 90 cm. Ma question est la suivante: peut-on revoir ce problème, maintenant que le chantier est ouvert? En effet, 90 cm, ce n'est déjà pas légal par rapport aux sites propres conventionnels. Vous pouvez lire cela dans la loi sur les chemins de fer urbains: ce qui est légal, c'est une bordure de 1,50 m. Je ne demande pas 1,50 m, parce que je parle peut-être un peu en mon nom, mais une bordure de 1,10 m éviterait énormément de problèmes. En effet, si elle mesure 90 cm, nous roulerons sur celle-ci et, avec les trams, nous aurons toujours les mêmes problèmes d'arrachage de rétroviseurs des véhicules privés qui passent trop près des voies.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Vous avez rappelé que ce dossier a effectivement fait l'objet d'un vote au cours de la précédente législature. Pour ma part, j'en ai hérité, et, dès que je suis arrivé, cela a été une des premières adjudications auxquelles j'ai dû procéder.

Puisque vous m'en donnez l'occasion, je vous donne l'information suivante: je ne vous cache pas que j'ai été très surpris lorsque les différentes offres nous sont parvenues, puisque, sauf erreur, le crédit voté était de l'ordre de 10 millions de francs pour la totalité de ce chantier sur tout le tronçon de la route de Chêne, sur la base d'estimations faites tant par les services de la Ville de Genève que par les mandataires de la commune. Eh bien, lorsque nous avons pris connaissance des différentes offres qui nous ont été soumises, non seulement un certain nombre de consortiums s'étaient créés entre les entreprises, mais il y avait, très curieusement, des chiffres très proches les uns des autres et qui étaient grosso modo supérieurs de 3 millions de francs à l'estimation faite par la Ville. Je n'ai pas besoin de vous faire de longs dessins pour vous faire comprendre que le jeu de la concurrence n'a pas du tout été pratiqué en l'occurrence et que j'avais des raisons suffisamment fondées de penser qu'on était en train de se moquer de nous.

Sur cette base, un certain nombre de possibilités se présentaient. On pouvait tout annuler et lancer à nouveau un appel d'offres. Toutefois, nous sommes relativement pressés vis-à-vis des TPG, lesquels, je vous le rappelle, ont besoin de changer les rails du tram, qui sont dans un état relativement déplorable par endroits.

Par conséquent, j'ai opté pour une autre solution, qui consistait à convoquer l'entreprise la moins disante et à lui signifier que, si une adjudication devait être faite par la Ville de Genève, ce serait sur la base des chiffres arrêtés par le Conseil

municipal dans le cadre du crédit voté, ainsi que de l'estimation faite par nos services. Je dois dire, et j'en suis satisfait, que les entreprises ont joué le jeu, et que nous avons réussi – non sans difficultés, mais nous avons réussi – à nous mettre d'accord sur un montant qui, à 400 000 francs près, est le même que celui voté par le Conseil municipal – je n'ai pas le montant précis en tête, donc je ne vous le donne pas. Par conséquent, il y aura forcément un dépassement de crédit de 400 000 francs, puisque le montant sur lequel les travaux ont finalement été adjugés est supérieur au crédit voté, mais cette somme ne s'élèvera pas à 3 millions de francs; on est revenu à des proportions plus raisonnables.

Dans le cadre de cette discussion, nous avons revu l'économie du projet, mais surtout en ce qui concerne les travaux de mise en conformité des collecteurs, parce que ce sont ceux-là les plus onéreux. Nous n'avons pas revu l'aménagement arrêté dans le cadre des travaux de la commission auxquels vous avez fait allusion, s'agissant à la fois de la piste cyclable, d'un petit mail arborisé par endroits et de la mise en conformité des chaussées.

Il n'y a donc pas eu de modifications sur ce point par rapport aux travaux de la commission. Sans avoir été amené à connaître ce dossier préalablement, je dois vous dire aujourd'hui qu'il sera très difficile d'en modifier ses aspects, dans la mesure où nous nous sommes mis d'accord avec les entreprises sur un calendrier très précis, pour faire en sorte qu'en juin ou juillet 2001 au plus tard, les TPG puissent procéder au changement des rails. On est par conséquent obligé de respecter ce calendrier. Je peux vous dire que les entreprises seront suivies de près par mon département, afin que nous soyons sûrs que l'ensemble des travaux qu'elles se sont engagées à faire soit véritablement effectué, en fonction du prix sur lequel nous nous sommes mis d'accord. En réponse à votre question, je dirai que l'on ne peut que difficilement envisager de modifier les données du projet, même de manière mineure. Pour ma part, je n'ai fait qu'appliquer ce qui avait été arrêté lors de la précédente législature.

La présidente. Je vous souhaite bon appétit et à plus tard. La prochaine séance débutera à 20 h 45.

Séance levée à 18 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	634
2. Communications du bureau du Conseil municipal	677
3. Rapport d'activité 1998 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec)	711
4. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'expression associative (Statuts de la fondation, art. 9.1.3) (RCM, art. 131, lettre A)	736
5. Réponse du Conseil administratif à:	
– la motion de M ^{me} Caroline Dallèves Romaneschi et M. Ueli Leuenberger, acceptée par le Conseil municipal le 29 juin 1994, intitulée: «Une étude fiable sur Superphénix» (M-1190);	
– la motion de MM. Michel Mermillod, Sacha Pfister et Ueli Leuenberger, acceptée par le Conseil municipal le 11 octobre 1995, intitulée: «Creys-Malville: bientôt dix ans de pannes, c'est trop!» (M-109).....	738
6. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Bernard Les- caze et Claude Miffon, acceptée par le Conseil municipal le 14 mai 1991, intitulée: «Financement du Grand Théâtre» (M-423)	751
7. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Alain Guyon- net, Pierre-Charles George, Guy Valance, Guy Savary et M ^{me} Isabelle Mili, acceptée par le Conseil municipal le 16 avril 1996, intitulée: «Concours de composition de jazz» (M-166)	752
8. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des beaux-arts, acceptée par le Conseil municipal le 17 juin 1998, intitu- lée: «Pour la création de trois espaces publics pour l'exposition tem- poraire d'œuvres d'art» (M-258)	753

9. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Alain Marquet, René Grand, Daniel Künzi, Guy Savary et Alain Dupraz, acceptée par le Conseil municipal le 16 juin 1999, intitulée: «Pour un aménagement du parc de l'Ancien-Palais respectueux des accords passés» (M-1).....	755
10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Jean-Pascal Perler, du 13 janvier 1999, intitulée: «Retrouvé mort dans un taudis (IEI) appartenant à la Ville de Genève» (QE-89)	756
11. Motion de MM. Jean-Pierre Lyon, Didier Burkhardt, M ^{mes} Catherine Gonzalez-Charvet et Marie Vanek: «Pour l'automatisation du versement des prestations municipales aux personnes âgées» (M-394).....	758
12. Propositions des conseillers municipaux	772
13. Interpellations	772
14. Questions	773

La mémorialiste:
Marguerite Conus